

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Avril 2013

Avril 2013

Vol. 40, n° 2



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*

Michael Ferguson, *Vérificateur général du Canada*

Abdelkader Zgolli, *Premier Président de la Cour des comptes de la Tunisie*

Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*

Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédactrice en chef

Muriel Forster (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)

Melanie Papasian (É.-U.)

Sally Williamson (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)

Jagbans Singh (ASOSAI-Inde)

Patrick Zacchini (PASAI, Yap, Micronésie)

Secrétariat de la CAROSAI (Sainte-Lucie)

Secrétariat général de l'EUROSAL (Espagne)

Khemais Hosni (Tunisie)

Basilio Jauregui (Venezuela)

Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)

Bureau de reddition de comptes du

gouvernement (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Paul Miller (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Terence Nombembe, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Afrique du Sud*

Liu Jiayi, *Auditeur général, Bureau de contrôle national, République populaire de Chine*

Osama Jaffer Faquin, *Président, Bureau d'audit général, Arabie saoudite*

Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général*

Terrance Bastian, *Auditeur général, Ministère de l'auditeur général, Bahamas*

M. Moussa Kone, *Président, Chambre des Comptes, Côte d'Ivoire*

Carlos Ramón Pólit Faggioni, *Bureau de contrôle général de l'Etat, Equateur*

László Domokos, *Président, Office national d'audit, Hongrie*

Vinod Rai, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau du contrôleur et auditeur général, Inde*

Ibrahim Hamad Balkir, *Président, Bureau d'audit, Libye*

Juan Manuel Portal-Martinez, *Auditeur général, Cour supérieure d'audit de la Fédération du Mexique*

Lyn Provost, *Contrôleuse et Auditrice générale, Bureau du contrôleur et auditeur général, Nouvelle-Zélande*

Jorgen Kosmo, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Norvège*

Muhammad Akhtar Buland Rana, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Pakistan*

Sergey Vadimovich Stepashin, *Président, Chambre des comptes de la Fédération de Russie*

Amyas Morse, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau d'audit national, Royaume-Uni*

Gene Dodaro, *Contrôleur général, Bureau de reddition de comptes du gouvernement, États-Unis d'Amérique*

Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim, Bureau du contrôleur général de la République, Venezuela*

Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics

©2013 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office
441 G Street NW, Room 7814
Washington, D.C. 20548
United States

Téléphone : 202-512-4707
Fax : 202-512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres intéressés. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosaijournal.org ou à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Réflexions du président du Comité directeur	7
En bref	10
La Cour des comptes de la France en bref	18
Portail d'information de l'ISC hongroise	22
Auditer les informations sur la performance	27
Le point sur la coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds	31
Dans le cadre de l'INTOSAI	34
Nouvelles de l'IDI	48
Événements de l'INTOSAI	50

www.intosaijournal.org



XXI^e INCOSAI : établir un consensus pour relever les défis

Liu Jiayi, Auditeur général de la Chine et premier vice-président du Comité directeur de l'INTOSAI

Le XXI^e INCOSAI, qui aura lieu à Pékin du 22 au 27 octobre 2013, marquera un tournant dans l'histoire de l'INTOSAI. Les dirigeants et les représentants d'ISC du monde entier se réuniront pour célébrer les 60 ans de l'Organisation. Depuis sa fondation en 1953, l'INTOSAI a résisté à l'épreuve du temps. Elle a évolué et, grâce à nos efforts conjugués, elle a obtenu des résultats remarquables. À l'occasion du XXI^e INCOSAI, nous passerons en revue les réalisations et les expériences de l'INTOSAI et tracerons ses missions, ses buts et ses projets pour les années à venir.

À l'aube de cette nouvelle étape, l'INTOSAI doit à la fois exploiter les possibilités et relever les défis qui se présentent. Toujours fidèle à sa devise, *L'expérience mutuelle profite à tous*, elle réaffirmera ses valeurs fondamentales : indépendance, intégrité, professionnalisme, crédibilité, solidarité, coopération, innovation. Elle rassemblera tous ses membres pour dégager un consensus sur l'innovation au sein des bureaux nationaux d'audit et sur leur perfectionnement. Elle s'attachera aussi à ouvrir des perspectives favorables à l'établissement de relations mutuellement avantageuses entre l'INTOSAI, ses membres et les acteurs du domaine. Ce sera l'ambition commune des auditeurs du secteur public qui viendront du monde entier pour participer au XXI^e INCOSAI.

Coup d'œil rétrospectif

L'évolution de l'INTOSAI est indissociable des efforts déployés ensemble par les auditeurs des ISC membres pour promouvoir un développement économique, social et environnemental durable, et favoriser une bonne gouvernance. En examinant le parcours de l'INTOSAI, nous découvrons une riche histoire marquée par le développement en commun des ISC grâce à la mutualisation efficace des savoirs et des expériences et à des collaborations et échanges fructueux.

L'INTOSAI compte désormais 191 membres, contre 34 en 1953. Elle est donc la deuxième organisation internationale qui compte le plus de membres, après les Nations Unies. Grâce à l'égalité de participation des ISC et aux efforts concertés des anciens et des actuels présidents du Comité directeur, du Secrétariat général et des ISC membres, l'INTOSAI peut s'enorgueillir des réalisations suivantes :

- Adoption d'une série de documents clés sur les principes fondamentaux et les concepts de l'audit national, notamment la *Déclaration de Lima sur les directives et principes de contrôle* et la *Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC*.
- Préparation et adoption des Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et du Guide sur la bonne gouvernance de l'INTOSAI (INTOSAI GOV).
- Signature d'un protocole d'entente avec les donateurs internationaux et les institutions d'aide au développement pour favoriser le renforcement des capacités des ISC.
- Établissement de commissions, de sous-commissions, de groupes de travail et de task forces selon les quatre objectifs stratégiques de l'INTOSAI pour mener des recherches, nouer des coopérations et échanger sur des sujets d'intérêt commun.

En tant qu'organisation internationale réputée pour son exemplarité, l'INTOSAI a fait des ISC une grande famille. Elle a su dépasser les clivages religieux, raciaux et régionaux et transcender les effets des troubles, des conflits et des guerres en faisant siens des thèmes intemporels comme l'égalité, la coopération, le partage et les avantages mutuels.

Le XXI^e INCOSAI sera pour toutes les ISC une grande fête qui leur permettra de se pencher sur le passé et l'avenir de l'INTOSAI, sous le signe de la cohésion. Afin de souligner cette occasion spéciale et de marquer le 60^e anniversaire de l'INTOSAI, le Congrès organisera une série d'activités, entre autres une cérémonie festive, l'émission de deux timbres commémoratifs et une publication spéciale célébrant les 60 ans de l'INTOSAI et les 50 ans du Secrétariat général de l'INTOSAI, sis à la Cour des comptes de l'Autriche.

À la recherche d'un consensus

Au cours des 60 dernières années, les ISC ont connu, sous l'égide de l'INTOSAI, une évolution constante grâce à l'amélioration de leurs échanges, à un approfondissement de leurs connaissances et à l'établissement de consensus. Il est notoire que ces chantiers, dont les plans, normes et déclarations stratégiques de l'INTOSAI sont le reflet ou l'affirmation, sont des jalons importants dans l'histoire de l'Organisation. Ils ont aussi impulsé l'épanouissement continu des audits nationaux dans le monde et permis à l'innovation de s'exprimer.

Les ISC s'attachent à promouvoir la bonne gouvernance en améliorant la reddition de comptes et la transparence dans l'administration et les finances publiques, en favorisant l'établissement et l'amélioration continue de mécanismes de suivi et de

réglementation et en apportant des changements utiles dans la vie des citoyens. L'INTOSAI croit fermement que les audits nationaux permettent d'atteindre les objectifs et les priorités en matière de développement national et international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. L'Organisation s'est toujours soucieuse de favoriser l'indépendance des ISC, de mettre en œuvre les ISSAI, de renforcer les capacités des ISC, de démontrer la valeur et l'avantage de celles-ci, de poursuivre la lutte contre la corruption et d'améliorer les communications entre ses membres. Nous constatons, avec fierté, que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré, dans une résolution, les grands principes des Déclarations de Lima et de Mexico et que les acteurs du domaine reconnaissent de plus en plus que les ISC contribuent puissamment à favoriser l'efficacité, la reddition de comptes, l'efficacité et la transparence au sein des administrations publiques.

Au moment où l'INTOSAI célèbre en Chine ses 60^e ans d'existence, le monde subit des mutations profondes. La crise financière mondiale, la crise des prêts hypothécaires à risque et la crise de la dette souveraine de la zone euro ayant fait tache d'huile, les mécanismes de la gouvernance économique à l'échelle mondiale sont en cours de réaménagement. Il faut donc placer sous le signe de l'équité et de l'efficacité le système économique international et la gouvernance économique mondiale. Le contexte externe de l'audit national comporte des possibilités et des défis nouveaux. En outre, la portée et la définition des audits nationaux ne cessent de s'enrichir et de s'élargir. L'INTOSAI se doit donc désormais de :

- cerner la nature et les principales cibles de l'audit dans le contexte actuel;
- comprendre les impératifs du développement dans le contexte de la mondialisation;
- voir à l'évolution efficiente et efficace des institutions et au bon déroulement de leurs activités, et d'atteindre des objectifs pertinents.

Dans ce contexte, le XXI^e INCOSAI a principalement pour mission de relever ces défis et de dégager un consensus. Les deux thèmes techniques du Congrès ont donc toute leur pertinence. Ils sont aussi très urgents dans la situation internationale actuelle et ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Le premier s'intitule « Le contrôle des finances publiques et gouvernance nationale » et le second, « Le rôle des Institutions supérieures de contrôle dans la sauvegarde de la viabilité des politiques financières sur le long terme ». Les deux thèmes interpellent les ISC. À ce jour, 60 ISC ont présenté des rapports nationaux sur le thème I, et 48 sur le thème II. Ces documents vont sous-tendre les discussions visant à susciter des convergences lors du Congrès.

Au cours du XXI^e INCOSAI, nous nous assurerons d'une participation équitable de toutes les ISC, dégagerons un consensus en nous concertant, poursuivrons des projets de développement sous le signe de la coopération et ferons converger les intérêts de tous les pays. Soucieux de favoriser le dialogue et la concertation, de valoriser nos intérêts communs en dépassant nos différences, en ayant l'esprit large et en n'excluant personne, nous avons un double objectif : 1) faire connaître et échanger tous azimuts la façon dont nous déclinons les notions d'audit national et de gouvernance;

2) promouvoir l'utilisation de critères de référence, de pratiques exemplaires et de directives à cet égard au sein des ISC. Au Congrès, nous adopterons une série de normes et de directives nouvelles ou modifiées. Les différents groupes et commissions pourront présenter leurs produits et leurs expériences dans les stands et autres installations fournis par notre hôte.

Le XXI^e INCOSAI devrait aboutir à un seul document, à savoir la *Déclaration de Pékin*. Tout comme pour les documents issus des congrès antérieurs, les auteurs de cette déclaration veulent qu'elle soit ouverte à tous sans exclure quiconque et qu'elle englobe les principales idées, vues et pratiques susceptibles de faire avancer l'INTOSAI et ses membres vers l'établissement d'un nouveau consensus. Axée sur l'apport de l'audit à la promotion d'une saine gouvernance, la *Déclaration de Pékin* résumera les réalisations historiques des 60 dernières années et l'expérience fondamentale acquise ainsi que les conclusions des débats sur les deux thèmes techniques du Congrès. Elle présentera aussi les résultats des travaux de diverses ISC, leurs missions, valeurs fondamentales et projets et explorera les moyens grâce auxquels l'INTOSAI s'attache à devenir une organisation internationale modèle qui favorise la gouvernance à l'échelle mondiale. Par ailleurs, la Déclaration réitérera l'importance d'adopter et de mettre en œuvre un plan stratégique pour confirmer l'ambition et les valeurs fondamentales de l'INTOSAI dans cette nouvelle ère de son évolution historique. Elle insistera sur la nécessité d'échanger des expériences, de renforcer les capacités et la coopération entre l'INTOSAI et les bailleurs de fonds et de présenter les documents issus des travaux du Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC, ainsi que d'autres résultats.

Se tourner vers l'avenir

Tout au long de ses 60 ans, l'INTOSAI a appris l'importance d'améliorer la coopération internationale, de promouvoir un développement commun et de rechercher des avantages et des résultats bénéfiques pour tous. Les ISC du monde entier mettent de plus en plus en pratique cet enseignement afin de favoriser la prospérité et les progrès des uns et des autres.

Toutefois, force nous est de reconnaître que les ISC n'ont pas toutes progressé au même rythme et que le renforcement des capacités est très recherché. C'est une lourde tâche pour les ISC que de contribuer à la gouvernance de leurs pays respectifs et à une meilleure affectation des ressources, d'améliorer le renforcement des capacités et de répondre aux attentes des acteurs du domaine. Qui plus est, l'INTOSAI, en tant qu'organisation, doit également s'atteler à l'immense tâche de promouvoir la gouvernance à l'échelle mondiale, de composer avec les nouveaux enjeux et d'asseoir la crédibilité de l'audit national. Nous estimons que la *Déclaration de Pékin*, à l'instar des autres documents approuvés lors des congrès antérieurs (tels que les déclarations de Lima et de Mexico), fournira des orientations pour guider l'évolution future de l'INTOSAI et de ses membres.

Nous estimons également que les ISC resteront au service de la société et des citoyens en faisant la promotion d'un développement durable et d'une gouvernance améliorée à l'échelle nationale, en favorisant la démocratie, en renforçant l'État de droit, en

luttant contre la corruption, en moralisant la vie publique, en assurant la sécurité nationale, en suscitant des réformes et en préservant le gagne-pain des populations. Les ISC devraient adopter des méthodes d'audit plus créatives et des moyens connexes, prendre des mesures efficaces pour renforcer leurs capacités et surmonter les défis qui se présentent. Les ISC devraient aussi favoriser les échanges et la coopération, faire connaître leurs pratiques exemplaires et leurs expériences, et ce, afin de contribuer à renforcer l'audit national dans le monde et de devenir des institutions indépendantes, exemplaires, compétentes et efficaces qui font œuvre durable.

Nous croyons que l'INTOSAI continuera de jouer un rôle d'anticipation et d'ouvrir des chantiers pertinents. Nous croyons aussi qu'elle continuera d'actualiser et d'améliorer constamment son plan stratégique. Forte d'une compréhension approfondie des enjeux et des faits nouveaux, l'INTOSAI mènera des recherches et favorisera des échanges pour faire connaître ses réalisations, devenant ainsi une figure de proue de l'audit dans le secteur public. En participant au processus international de réglementation, l'Organisation sera un acteur de la gouvernance mondiale. Elle revendiquera un rôle dans les affaires internationales et mondiales, par exemple dans le renforcement de la discipline budgétaire, la mise en évidence et la communication des risques économiques en temps utile, la lutte anticorruption et le maintien de la stabilité de l'économie mondiale. L'INTOSAI mettra aussi en pratique les principes du développement, de la coopération, de la communication, de la coordination et de l'efficacité dans ses activités institutionnelles. Elle améliorera l'efficacité de ses activités de communication horizontales et verticales. De plus, l'INTOSAI verra à assurer une participation de toutes les ISC, sous le signe de l'égalité, au sein du cadre organisationnel en place. Elle se doit de dégager des priorités dans son appui au renforcement des capacités dans les pays en développement. Elle se doit de devenir une organisation internationale modèle qui incarne une saine gouvernance interne, une grande efficacité, et favorise une participation équitable de ses membres.

En octobre 2013, alors que les feuilles se couvriront d'or, nous vous accueillerons, mes collègues et moi, à Pékin. Nous nous efforcerons d'offrir aux participants au Congrès un séjour merveilleux en Chine, qui est connue pour ses 5 000 ans d'histoire, ses paysages d'une beauté naturelle envoûtante, sa culture traditionnelle d'une grande richesse et ses réalisations économiques remarquables. Par la même occasion, nous soulignerons également l'évolution de l'audit en Chine, qui remonte à des millénaires, mais qui s'est modernisé au cours des 30 dernières années. Fidèle à sa tradition culturelle et soucieuse de respecter l'esprit d'innovation et d'évolution, la Chine a instauré presque 3 000 ans avant notre ère le poste de « Zaifu », qui correspondait à une forme rudimentaire du contrôleur. Elle a également élaboré le tout premier système « Shangji », qui a été adopté pour mener des audits et des suivis des activités économiques. La Chine a, de fait, assimilé l'audit à système immunitaire et fait sien l'adage selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir. Plus de 80 000 auditeurs externes des finances publiques sont déterminés à présenter un Congrès qui :

- met en exergue les principes de l'humanisme, du souci de l'environnement, du développement, des communications et de la coopération;

- reflète un esprit de solidarité, d'harmonie, d'innovation, d'efficience et de transformation;
- respecte les critères de l'économie, de l'efficience, des résultats et de l'efficacité.

Au lendemain des célébrations qui ont marqué ses 30 ans d'existence, le Bureau de contrôle national de Chine s'attachera à apporter sa contribution à l'INTOSAI ainsi qu'à favoriser l'évolution de l'audit national à l'échelle mondiale.



Vers une mobilisation mondiale

Terence Nombembe, président du Comité directeur de l'INTOSAI et Auditeur général de l'Afrique du Sud

L'INTOSAI a depuis toujours la réputation d'être l'une des nombreuses organisations qui fixent les tendances mondiales. En tant que membres de l'INTOSAI, nous devons être fiers d'œuvrer dans un environnement où des institutions internationales bien pourvues en ressources et bien en vue s'attachent sans relâche à régler un vaste éventail de questions d'envergure internationale qui concernent notamment : la politique, la diplomatie, la démocratie, les affaires, l'économie, la gouvernance, la reddition de comptes, la transparence, l'environnement, le développement local, l'aide en cas de catastrophes, la lutte contre la corruption, la pauvreté et le chômage, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la sûreté et la sécurité, les infrastructures, la lutte antiterrorisme et la délinquance, la parité des sexes et la jeunesse. La liste des champs de spécialité des institutions internationales est en fait exhaustive, voire infinie.

Lors des réflexions que nous menons sur le rôle de l'INTOSAI dans la présente rubrique, nous devons déterminer avec soin le rôle qui serait le plus pertinent et le plus approprié compte tenu de nos compétences. Nous devons également nous demander avec qui nous devrions collaborer pour rehausser nos compétences d'un cran. Nous devons soupeser les avantages d'une association avec ceux qui possèdent une expérience complémentaire à la nôtre. Il nous faut établir une assise solide afin de concevoir une méthode pour définir les questions émergentes qui ont une importance mondiale, et déterminer quand, comment et avec qui nous devons les examiner.

À cet égard, je suis enchanté d'attirer l'attention de l'INTOSAI et de ses parties prenantes sur les décisions progressistes prises à la 63^e réunion du Comité directeur pour tenir compte de l'incidence des enjeux mondiaux sur les travaux de l'Organisation. Le site Web de l'INTOSAI présente un résumé des principaux constats de la réunion :

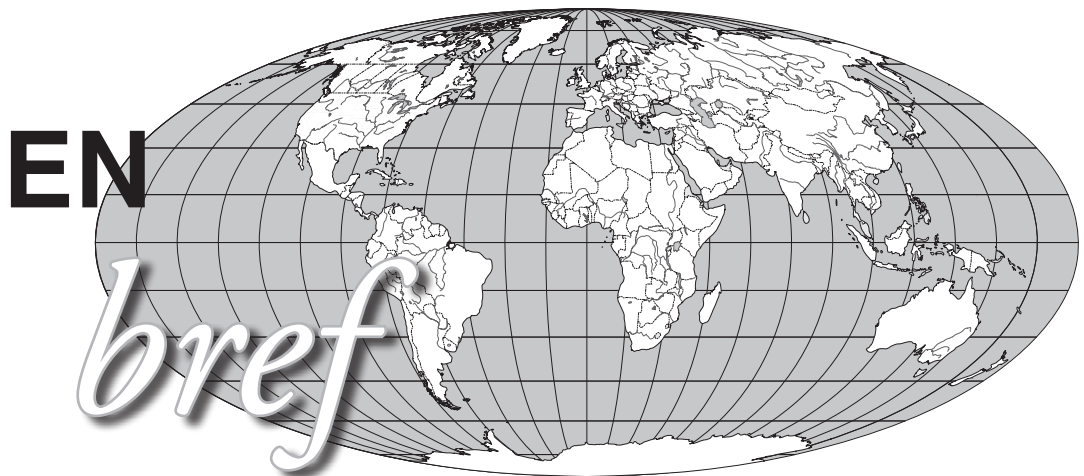
- la mise sur pied du Comité permanent de surveillance des questions émergentes de l'INTOSAI, présidé par le président de l'INTOSAI, qui fera rapport directement au Comité directeur de l'INTOSAI;
- l'approbation du document intitulé « Mécanisme de réaction de l'INTOSAI aux questions émergentes », qui porte sur la façon dont l'INTOSAI réagira à l'avenir aux nouveaux enjeux;
- la décision selon laquelle le président de la Commission de renforcement des capacités agira, en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI, comme point de contact pour les relations de l'INTOSAI avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD) et l'ensemble des acteurs du développement.

Ces décisions témoignent du choix délibéré de l'INTOSAI de mobiliser ses forces vives à l'échelle mondiale. Nous avons pris cette décision dans le but unique de promouvoir l'indépendance des ISC et de collaborer avec d'autres pour susciter des progrès en matière de transparence, de reddition de comptes et de saine gouvernance au sein des administrations publiques. Nous sommes très conscients de l'effet favorable qu'une telle orientation aura sur la valeur et l'avantage des ISC comme agents de changements positifs dans la vie des citoyens.

Dans le cadre de cette mobilisation, nous devons être pleinement conscients de la tâche à accomplir, notamment de la dispersion des données entre les diverses parties prenantes. Nous devons déployer des efforts immenses pour intégrer ces données si nous voulons que nos activités de collaboration avec d'autres institutions portent leurs fruits. Pour réussir, la collaboration avec d'autres partenaires à l'échelle internationale devra essentiellement reposer sur l'intégrité et l'intégration des données, et des compétences avancées pour les extraire. Ainsi seront facilités des échanges efficaces et les mesures de lutte contre les menaces qui se sont révélées à l'origine de l'instabilité à l'échelle mondiale — par exemple, la corruption qui s'incruste et s'intensifie, l'érosion progressive de la discipline budgétaire qui, à son tour, perpétue la crise financière mondiale en aggravant la pauvreté et le chômage qui gagnent toujours plus de pays, et les menaces qui pèsent sur l'environnement. Ces problèmes sont suffisamment graves pour nous pousser à procéder à des analyses et à trouver des solutions aux nombreux autres problèmes qui menacent la qualité de vie de nos concitoyens.

Certes, nous acceptons de relever ce défi, car nous avons établi d'excellents modèles de recherche approfondie et d'échange des connaissances qui se sont révélés utiles pour nos membres à l'échelle mondiale, régionale et, fait encore plus important, à l'échelle nationale. Nos relations fructueuses avec les Nations Unies, l'International Federation of Accountants et les bailleurs de fonds, pour n'en nommer que quelques-uns, ont été des initiatives pilotes qui ont permis d'illustrer notre capacité de poursuivre des buts communs de concert avec des institutions internationales modernes. Alors que nous nous engageons à rechercher systématiquement les questions émergentes, nous sommes convaincus que des initiatives de collaboration élargie et d'intégration avec un plus grand nombre d'organisations internationales se concrétiseront indubitablement. Notre expérience confirmée et éprouvée à cet égard sera alors précieuse.

Les ISSAI sont une abondante source de références qui donnent des indications précieuses sous forme de principes et de lignes directrices, et d'un guide sur la bonne gouvernance. Les activités et les expériences des groupes de travail, des commissions et des task forces de l'INTOSAI, de même que l'éventail de documents utiles facilement accessibles sur notre site Web, le sont aussi. L'initiative sur les questions émergentes enrichira certainement les vastes connaissances de l'INTOSAI, qui ont fait sa renommée, et mettra ainsi à l'avant-plan l'esprit de sa devise *L'expérience mutuelle profite à tous*. Cette fois, notre expérience mutuelle profitera non seulement aux membres de l'INTOSAI, mais aussi à nos partenaires stratégiques à l'échelle internationale et même aux plus vulnérables, les citoyens d'aujourd'hui et de demain.



Allemagne

Élection du nouveau Vice-président de l'ISC

Christian Ahrendt a été élu Vice-président de l'ISC de l'Allemagne par les deux chambres du Parlement à la fin de 2012. Il a reçu son acte de nomination de Dieter Engels, Président de l'ISC, le 7 janvier 2013. M. Ahrendt succède à Norbert Hauser, qui a pris sa retraite.



Christian Ahrendt

Avocat, M. Ahrendt était membre du Parlement allemand depuis 2005. Il a notamment siégé à la Commission des

affaires juridiques et a été membre du Parti libéral démocrate, pour lequel il exerçait les fonctions de secrétaire parlementaire depuis octobre 2009.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de l'Allemagne :

Courriel : Poststelle@brh.bund.de
Site Web : <http://www.bundesrechnungshof.de>

Chypre

Audit des mesures d'adaptation aux changements climatiques

Le Bureau d'audit de la République de Chypre a fini d'auditer les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il a mené ses travaux dans le cadre d'un audit de collaboration chapeauté par le Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement. L'audit visait à examiner les mesures prises par Chypre pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et à évaluer leur mise en œuvre, leur coordination et leur efficacité, en portant une attention particulière aux secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture.

Les principales constatations de l'audit étaient les suivantes : 1) absence d'une évaluation officielle des risques et des vulnérabilités et d'une stratégie nationale d'adaptation; 2) les mesures prises s'attaquent uniquement aux problèmes existants au lieu de faciliter l'adaptation aux conditions climatiques futures; 3) il y a un manque de coordination entre les différents ministères chargés de la mise en œuvre des mesures. Par ailleurs, il ressort de l'audit que l'économie, l'efficacité et la viabilité de certaines mesures sont douteuses en raison d'une planification inadéquate.

La plupart des questions recensées devraient être réglées grâce au projet CYPADAPT, financé conjointement avec le programme LIFE+ de 2010, qui est en cours et prendra fin en mars 2014.

Le rapport complet en grec et un résumé général en anglais peuvent être consultés sur le site Web du Bureau d'audit.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'audit :

Courriel : cao@audit.gov.cy
Site Web : <http://www.audit.gov.cy>

Émirats arabes unis

Examen de la mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*

Une équipe d'experts internationaux chargée d'examiner la façon dont les Émirats arabes unis ont mis en œuvre la *Convention des Nations Unies contre la corruption* (la Convention) a récemment terminé ses travaux à Abou Dhabi. L'équipe internationale a reçu l'aide d'une équipe nationale d'experts, constituée en vertu d'une résolution du Président de l'ISC. L'équipe était dirigée par le personnel de l'ISC et comprenait des représentants d'organismes de lutte contre la corruption et d'application de la loi des Émirats arabes unis.

L'équipe internationale a examiné la conformité des Émirats au chapitre III (Incrimination, détection et répression) et au chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention. Elle a fait l'éloge des mesures anticorruption prises par les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et indiqué que les règlements et procédures cadraient avec les dispositions de la Convention dans la plupart des cas. L'équipe a indiqué que certains règlements et procédures — comme ceux visant à prévenir et à réduire le blanchiment de capitaux — étaient considérés comme des pratiques exemplaires très efficaces. En conclusion, l'équipe a souligné que les Émirats étaient en voie d'établir les mesures législatives et les autres outils légaux nécessaires pour lutter contre la corruption, y compris des mesures pour protéger les témoins et les dénonciateurs d'abus.

L'équipe internationale prépara un rapport sur ses conclusions et constatations. Elle y définira les priorités, les exigences et l'assistance technique nécessaires pour permettre

aux Émirats arabes unis d'optimiser la mise en œuvre de la Convention. Le rapport sera communiqué à l'équipe nationale d'experts pour obtenir son accord, puis devra être approuvé et accepté par les États parties à la Convention.

Il s'agit là de la première phase d'un long processus d'examen approfondi. Chaque phase comprend deux activités, de cinq ans chacune. La première activité est l'examen de la mise en œuvre des chapitres III et IV. La deuxième activité vise à examiner la mise en œuvre du chapitre II (Mesures préventives) et du chapitre V (Recouvrement d'avoirs). La préparation d'auto-évaluations marque le début de ces activités. Pendant la deuxième phase, les rapports de l'équipe internationale seront analysés et discutés, et le pays examiné sera visité.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC :

Courriel : info@saiuae.gov.ae
Site Web : <http://www.saiuae.gov.ae>

Honduras

Nouveau Président

Le magistrat Miguel Angel Mejia Espinoza a assumé la présidence de la Cour des comptes du Honduras le 7 décembre 2012. Il succède à Anhecta Daysi Oseguera, qui occupait, par rotation, le poste depuis un an conformément à la loi habilitante de l'ISC.

Dans son discours inaugural, M. Mejia Espinoza a salué les efforts de son prédécesseur et a félicité les directeurs, les chefs de division, les employés et les fonctionnaires de leur travail. Il a exprimé l'espoir qu'ils pourront redoubler d'efforts au cours

de la prochaine année afin de mener l'ISC au succès.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Courriel : tsc@tsc.gob.hn
Site Web : <http://www.tsc.gob.hn>

Japon

Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Commissaire

M. Hisashi Yamaura, Commissaire du Conseil d'audit du Japon, a assumé la présidence du Conseil le 8 mars 2013, succédant à M. Hiroyuki Shigematsu, dont le mandat a pris fin le 24 novembre 2012.



Hisashi Yamaura

Avant sa nomination, M. Yamaura exerçait les fonctions de Commissaire du Conseil depuis 2008 et de Président intérimaire depuis la retraite de M. Shigematsu. Auparavant, il avait été doyen et professeur de l'École d'études supérieures en comptabilité professionnelle de l'Université Meiji, à Tokyo. De 2004 à 2007, il a également joué le rôle d'observateur officiel du gouvernement du Japon au Conseil

des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB).

Parallèlement à cette nomination, M. Teruhiko Kawato a été nommé Commissaire du Conseil le 5 mars 2013. M. Kawato était auparavant Secrétaire général du Conseil. M. Kawato s'est joint au Conseil en 1976 et il a occupé de nombreux postes importants au sein du Bureau exécutif général du Conseil.

Publication du rapport d'audit annuel

Le 2 novembre 2012, Hiroyuki Shigematsu, qui était alors Président du Conseil d'audit, a présenté le rapport annuel de l'exercice 2011 au Premier Ministre de l'époque, Yoshihiko Noda. Le rapport contient les résultats des audits, réalisés par le Conseil d'audit en 2011-2012, des comptes définitifs des dépenses et des recettes annuelles de l'État et des institutions publiques pour l'exercice 2011, et d'audits portant sur d'autres sujets. Le Conseil des ministres a présenté le rapport d'audit à la Diète accompagné des comptes définitifs des dépenses et des recettes de l'État.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Conseil d'audit :

Courriel : liaison@jbaudit.go.jp
Site Web : <http://www.jbaudit.go.jp/english>

Koweït

Activités du Bureau d'audit d'État du Koweït

Une délégation officielle du Bureau d'audit d'État a visité l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte, du 15 au 17 janvier 2013, pour bénéficier de l'expérience de l'ISC égyptienne à

l'égard de divers volets comptables et juridiques du contrôle financier, du contrôle de suivi des plans de mise en œuvre et des évaluations de la performance, du contrôle légal sur les décisions relatives aux manquements en matière financière, et de la formation et du perfectionnement du personnel.

En mars, le Bureau a visité les ISC d'Irlande, d'Oman et de la République de Corée afin de tirer parti d'un vaste éventail d'expériences, y compris dans le secteur de l'audit financier, de l'audit de performance, de l'audit environnemental et de l'audit des marchés publics dans le bâtiment. Le Bureau a également accueilli une délégation officielle de la Cour des comptes des Pays-Bas du 13 au 15 mars, qui est venue coordonner un accord de coopération entre les deux ISC.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'audit d'État :

Courriel : president@sabq8.org,
training@sabq8.org
Site Web : <http://www.sabq8.org>

Lettonie

Nouvelle Auditrice générale

Le 25 janvier 2013, M^{me} Elita Krumina est entrée en fonction comme nouvelle Auditrice générale de la République de Lettonie.

Le 17 janvier 2013, la Saeima (le Parlement de la Lettonie) a élu M^{me} Krumina au poste d'Auditrice générale. Le 24 janvier 2013, elle a été assermentée à la Saeima pour un mandat de quatre ans.



Elita Krumina

Avant sa nomination, M^{me} Krumina était membre du Conseil du Bureau d'audit d'État depuis 2005. En même temps, elle était Directrice de la Troisième direction d'audit, qui est responsable des audits dans les domaines de la santé et de l'aide sociale. En outre, M^{me} Krumina a acquis une importante expérience professionnelle lorsqu'elle travaillait au ministère des Finances de la Lettonie de 1998 à 2004, où elle était chef de division au sein du département du Budget. À ce titre, elle était chargée de préparer les projets de budget pour les services sociaux et la santé, de superviser la mise en œuvre des projets du programme Phare de l'Union européenne dans ces secteurs et de produire des rapports sur l'incidence des projets de loi ainsi que des décisions, des arrêtés, des règlements du Conseil des ministres, et d'autres propositions législatives sur les recettes et les dépenses de l'État et des pouvoirs publics locaux.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'audit d'État :

Courriel : lrnk@lrnk.gov.lv
Site Web : <http://www.lrnk.gov.lv>

Moldavie

Nouveau projet de collaboration avec l'ISC de la Suède

Au cours de dernier trimestre de 2012, plusieurs activités ont eu lieu en lien avec la mise en œuvre des objectifs du deuxième projet de collaboration (pour 2010-2012) entre la Cour des comptes de la République de la Moldavie et son partenaire de développement institutionnel, le Bureau national d'audit de la Suède (SNAO).

Au début d'octobre 2012, les experts du SNAO ont visité la Cour des comptes dans le cadre d'un sous-projet sur la gestion moderne et l'impact. L'équipe de la Suède a tenu un atelier sur la qualité des audits et a présenté l'expérience de son bureau en matière de contrôle qualité (examen pendant les travaux d'audit) et d'évaluation de la qualité (examen à la fin des travaux d'audit).

À la mi-décembre 2012, la Cour des comptes a accueilli la direction du SNAO pour négocier un nouveau projet de collaboration. La délégation du SNAO et la direction de la Cour des

comptes ont rencontré le Président du Parlement de la Moldavie pour discuter des façons d'accroître la collaboration entre les deux institutions et de promouvoir les relations entre le Parlement et l'ISC.



Serafim Urechean (à gauche), Président de la Cour des comptes de la Moldavie, et Jan Landahl (à droite), Auditeur général du SNAO, signent un nouvel accord de collaboration entre leurs ISC en décembre 2012.

Le 19 décembre 2012, la Cour des comptes et le SNAO ont signé un nouveau protocole d'entente pour un projet de collaboration de 2013-2015 afin de promouvoir le renforcement institutionnel de la Cour des comptes.

Visite d'une délégation du Parlement suédois

Une délégation du Parlement de la Suède (Riksdag) a visité la Cour des comptes à la fin d'octobre 2012. Il s'agissait de la deuxième visite dans le cadre de l'initiative de collaboration parlementaire entre les corps législatifs de la Suède et de la Moldavie visant à renforcer la démocratie parlementaire en Moldavie.

Un membre de la Cour des comptes reçoit un prix national

En décembre 2012, le Président de la République de la Moldavie a remis à Ecaterina Paknehad, membre de la Cour des comptes, la médaille nationale de mérite civique. Cette haute distinction honorifique est remise aux personnes s'étant démarquées dans le domaine de l'audit externe d'états financiers.

L'ISC de la Moldavie célèbre son 18^e anniversaire

Le 8 décembre 2012, la Cour des comptes a célébré ses 18 ans d'existence. Au cours de son processus de perfectionnement et de modernisation stratégiques, la Cour des comptes a accompli de grandes avancées en vue de faire progresser le professionnalisme, les compétences, la transparence et la responsabilisation.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Courriel : cdc@ccrm.gov.md
Site Web : <http://www.ccrm.md>



Une délégation du Parlement de la Suède a visité la Cour des comptes de la Moldavie en octobre 2012.

Myanmar

Modification de la Loi sur l'auditeur général

Après une première série d'approbations parlementaires et de commentaires formulés par le Président du Myanmar en octobre 2012, la version définitive du projet de loi portant modification de la Loi sur l'auditeur général de l'Union a été signée, puis promulguée le 21 janvier 2013. La majorité des représentants du Parlement était favorable aux modifications.

Selon la loi modifiée, l'auditeur général doit présenter au Parlement, au moins une fois par année, un rapport sur les constatations de l'audit du budget de l'État. Il doit rendre des comptes en même temps au Président et au Parlement. La loi modifiée prévoit également des dispositions selon lesquelles l'auditeur général doit rendre des comptes au Parlement sur les missions d'inspection des travaux d'organisations nationales, de ministères et de départements et d'organismes publics que ce dernier lui confie.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de l'auditeur général de l'Union :

Courriel : auditorgeneral@mptmail.net.mm
Site Web : <http://www.oagmac.gov.mm>

Pays-Bas

Nouveau membre du Conseil de la Cour des comptes

En décembre 2012, le Conseil des ministres néerlandais a approuvé, sur la recommandation de la Deuxième Chambre des États généraux, la

nomination d'Arno Visser en tant que membre du Conseil de la Cour des comptes des Pays-Bas. M. Visser a prêté serment devant la Reine le 15 janvier 2013. Il succède à Gerrit de Jong, qui a pris sa retraite le 1^{er} décembre 2012.



Arno Visser

Grâce à cette nomination, le Conseil, qui gère la Cour des comptes, est de nouveau complet. Les autres membres du Conseil sont Saskia J. Stuiveling, Présidente, et Kees Vendrik. Avant sa nomination, Arno Visser siégeait au conseil municipal d'Almere en tant que responsable de portefeuille. De 2003 à 2006, il a été député du Parti populaire libéral et démocrate (VVD). M. Visser a étudié la littérature théorique et comparative et a déjà travaillé comme expert conseil, attaché de presse du groupe parlementaire du VVD et conseiller politique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conférence sur les partenariats publics-privés

La Cour des comptes a tenu avec succès la conférence intitulée « Audit des partenariats publics-privés : Les travaux se poursuivent » les 26 et 27 novembre 2012, à La Haye. La conférence visait à favoriser

la mutualisation des expériences acquises par des professionnels en exercice et des connaissances de spécialistes à l'égard de l'audit de projets de partenariat public-privé (PPP). Plus de 90 homologues représentant plus de 50 ISC de toutes les régions du monde ont participé à la conférence. Ils ont écouté les exposés des orateurs vedettes de la Banque mondiale, des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et d'autres experts dans différents domaines. Pendant l'assemblée plénière et les ateliers, les participants ont également discuté des résultats d'audit présentés par 17 ISC et des leçons qu'elles en ont tirées.

Il ressort clairement de la conférence que les PPP diffèrent des projets de marchés publics d'infrastructure ordinaires de diverses façons : rôle de l'État, évaluation des projets, financement, évaluation des risques, passation des marchés et gestion des contrats. Il est essentiel que les ISC comprennent les particularités de ces projets afin d'être efficaces et d'assurer l'optimisation des PPP et la viabilité des dépenses publiques. On a souligné, en conclusion, que les PPP pouvaient produire plus rapidement des résultats de meilleure qualité et diminuer le coût des services publics dans certaines conditions précises seulement, car ils ne convenaient pas à tous les projets. Une condition fondamentale est que les risques doivent être assumés par la partie (publique ou privée) qui est la plus apte à les gérer, et ce, de façon à motiver les parties privées à optimiser les projets. Il n'est pas toujours évident de satisfaire à cette condition. En pratique, c'est l'État qui finit par assumer un nombre plus élevé de risques que ce qui était prévu au départ. Par exemple, la crise financière, qui a été marquée par l'aversion croissante des marchés

des capitaux à l'égard des risques, a entraîné un accroissement de la demande de garanties de l'État. Une moins grande optimisation des ressources dans le cadre des projets de PPP pourrait en résulter.

La conférence a également montré que l'État doit continuer à jouer un rôle après la fin d'un contrat de PPP. Or la gestion de la phase d'exploitation — y compris le suivi des services rendus et des changements — nécessite d'importantes capacités d'organisation, une expertise élevée et beaucoup de temps, ainsi qu'un engagement à long terme des pouvoirs publics. En général, les intervenants ont prôné des mesures pour assurer une bonne gouvernance des PPP, y compris des politiques et des lois, des processus budgétaires appropriés, la mobilisation des parties intéressées et la transparence. Les bureaux d'audit nationaux ont un rôle important à jouer pour améliorer la gouvernance et l'optimisation des ressources dans le cadre des PPP. Ils doivent aussi contribuer au processus d'apprentissage des acteurs publics et privés.

Pour des renseignements sur la conférence, veuillez consulter le site Web de la Cour des comptes : <http://www.courtofaudit.nl/PPP>. Cette conférence était la deuxième d'une série de conférences ayant pour but de poursuivre les travaux de l'ancien Groupe de travail pour la privatisation, la réglementation économique et les partenariats publics-privés de l'INTOSAI. L'ISC du Brésil avait accueilli avec succès la première conférence en 2011. Pour des renseignements complémentaires sur la conférence au Brésil, voir : http://portal2.tcu.gov.br/portal/page/portal/TCU/comunidades/regulacao/Regulation_Oversight.html.

Réunion à La Haye sur les leçons tirées d'IntoSAINT

Les 22 et 23 avril 2013, la Cour des comptes organisera une réunion sur les leçons tirées d'IntoSAINT à La Haye. L'IntoSAINT (Auto-évaluation de l'INTégrité) est un outil grâce auquel les ISC peuvent évaluer leur vulnérabilité et leur résistance face aux manquements à l'intégrité. Une ISC peut ainsi déterminer les mesures qu'elle peut prendre pour améliorer l'intégrité. En 2011 et en 2012, des formations sur l'IntoSAINT à l'intention des animateurs ont eu lieu à La Haye et à Koweït. Ces formations visaient à favoriser la diffusion de l'outil d'auto-évaluation de l'intégrité au sein de l'INTOSAI.

Pendant ce temps, des ISC du monde entier ont réalisé des ateliers sur l'IntoSAINT. Dans le numéro d'octobre 2012 de la *Revue*, Terence Nombembe, président du Comité directeur de l'INTOSAI et Auditeur général de l'Afrique du Sud, a souligné l'importance de l'outil IntoSAINT pour tous les membres de l'INTOSAI.

Au cours de la réunion à venir, la Cour des comptes souhaite recueillir les idées et les expériences d'animateurs déjà formés sur les méthodes et les résultats de l'IntoSAINT. La réunion mettra également l'accent sur les éléments pratiques de l'animation des ateliers sur l'IntoSAINT et sur les façons d'améliorer l'instrument lui-même. Au XXI^e INCOSAI qui aura lieu à Pékin, la Cour des comptes présentera un rapport sur les résultats et l'état d'avancement de l'initiative de l'IntoSAINT.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Courriel : Intosaint@rekenkamer.nl
Site Web : <http://www.courtofaudit.nl>

Roumanie

Du nouveau à la Cour des comptes

La Cour des comptes de la Roumanie a délivré son rapport public de 2011, qui présente les constatations et les conclusions découlant des audits réalisés en 2012 pour l'exercice 2011. Ce rapport comporte plusieurs nouveaux éléments, notamment des chapitres distincts sur l'audit de performance et les systèmes de contrôle interne/de gestion des entités auditées. Le rapport a été présenté au Parlement et publié sur le site Web de la Cour des comptes.

Dans le cadre du renouvellement de ses méthodes entrepris en 2012, la Cour des comptes a mis à jour le manuel d'audit de performance. Ce manuel favorise la réalisation d'audits de haute qualité et renforce les compétences professionnelles des auditeurs publics externes de la Cour. Il a été élaboré conformément aux ISSAI 3000 et 3100, en tenant compte de l'exposé-sondage sur l'ISSAI 300. Les six chapitres du nouveau manuel présentent des connaissances générales sur l'audit de performance et ses principes, des informations détaillées sur chaque étape d'un audit de performance (planification, réalisation et rapport), et décrivent les facteurs essentiels pour assurer la qualité à toutes les étapes d'un audit.

La Cour des comptes a également élaboré des lignes directrices pour les travaux d'audit sur place. Le service chargé de l'audit environnemental a créé des lignes directrices sur la réalisation d'audits environnementaux qui seront mises en œuvre en 2013. Ces lignes directrices décrivent divers mécanismes pour toutes les étapes d'un audit environnemental, en fonction de la diversité des sujets et des objectifs possibles pour ce type d'audit, et des

méthodes de collecte et d'analyse des données recueillies sur place. Elles ont été élaborées conformément aux lignes directrices de niveau 4 du cadre des ISSAI : ISSAI 5110, 5120, 5130 et 5140. Elles tiennent également compte du règlement sur l'organisation et des modalités de réalisation des activités de la Cour, des suivis effectués sur les rapports découlant de ces activités, des normes d'audit de la Cour et des pratiques exemplaires en matière d'audit environnemental.

Les questions relatives à l'environnement et au développement durable sont très importantes sur le plan financier, car elles comprennent les dépenses directes et les mécanismes liés au transfert d'aide financière. Par conséquent, les ISC doivent vérifier l'exactitude de la comptabilisation et de l'utilisation des fonds, selon les principes de la protection de l'environnement et du développement durable. Les directives favorisent l'exercice du jugement professionnel à toutes les étapes d'un audit environnemental.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Courriel : international.romania@rcc.ro
Site Web : <http://www.curteadeconturi.ro>

Singapour

Nouvel Auditeur général

Le 8 février 2013, M. Tan Yoke Meng Willie a été nommé Auditeur général de Singapour par le Président de l'île. Il succède à M. Lim Soo Ping, qui a pris sa retraite à la même date.

Avant de se joindre au Bureau de l'auditeur général, M. Tan a occupé des postes de cadre supérieur dans

divers organismes publics, y compris le ministère de la Défense, le Central Provident Fund Board, le ministère de la Santé, la Health Corporation de Singapour et la Division de la fonction publique. Pendant sa carrière au sein de la fonction publique, il a également servi dans les Forces armées de Singapour et a travaillé au sein du ministère du Développement national.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de l'auditeur général de Singapour :

Courriel : ago_email@ago.gov.sg
Site Web : <http://www.ago.gov.sg>

Turquie

Colloque sur l'audit de performance de l'ISC d'Albanie

Dans le cadre de l'entente de coopération signée le 16 novembre 2012 par le Contrôle supérieur national d'Albanie et la Cour des comptes de la Turquie, un colloque de cinq jours sur l'audit de performance a été

organisé à l'intention du personnel de l'ISC albanaise, du 17 au 21 décembre 2012. Une délégation de 15 personnes dirigée par Reinald Muça, directeur de la Direction de l'audit de performance de l'ISC d'Albanie, a pris part au colloque.

Pendant le colloque, des exposés ont été présentés sur l'acquisition d'une compréhension de l'entité audité, la réalisation d'études préliminaires, l'établissement des critères, la détermination d'une stratégie d'audit, les travaux sur place, la production de rapports et les suivis. Les exemples présentés ont été tirés des pratiques de la Cour des comptes de la Turquie. À la fin du programme, M. Recai Akyel, Président de la Cour des comptes de la Turquie, a remis des certificats de participation aux personnes présentes.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes de la Turquie :

Courriel : int.relations@sayistay.gov.tr
Site Web : <http://www.sayistay.gov.tr>



Les participants au colloque sur l'audit de performance organisé par la Turquie à l'intention du Contrôle supérieur national d'Albanie.

Yap (États fédérés de Micronésie)

Publication du rapport annuel de 2012

Le Bureau d'audit de l'État de Yap (États fédérés de Micronésie) a délivré son rapport annuel de 2012. Le rapport indique que le Bureau a réalisé dix missions en 2012, notamment des audits d'états financiers, des missions donnant lieu à des lettres de recommandations, un audit de performance, une inspection et une évaluation de suivi. De plus, un enquêteur principal a été embauché pour diriger la nouvelle Division d'enquête sur la conformité du Bureau. Le Bureau a également mis en place une ligne antifraude, lancé son site Web, créé et établi un réseau local (LAN) pour le Bureau, obtenu la cote la plus élevée lors d'un examen par les pairs, et créé une nouvelle Division des services comptables. Le Bureau a aussi mis en œuvre plusieurs initiatives de son plan de perfectionnement et de formation du personnel. De nombreux employés ont entrepris le processus de certification CFE (Certified Fraud Examiner) et CGAP (Certified Government Audit Professional). L'objectif est que tous les membres du personnel aient au moins un titre de compétence.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'audit :

Courriel : info@audityap.org
Site Web : <http://www.audityap.org>

Revue

Départ à la retraite d'une rédactrice en chef adjointe

Linda Sellevaag, rédactrice en chef adjointe de la *Revue*, prendra sa retraite après 25 ans de service au sein de l'administration publique américaine. Elle a passé 15 de ces années comme rédactrice de la *Revue*.



Linda Sellevaag

Linda a offert un service exceptionnel aux membres de l'INTOSAI. Elle a répondu à de nombreux lecteurs afin que la *Revue* devienne un excellent outil de communication qui est utile à l'INTOSAI. Nous sommes infiniment reconnaissants à Linda de l'excellente qualité de son travail, et son absence se fera grandement sentir.

L'article est fondé sur un exposé présenté par la Cour des comptes de la France au Congrès de la PASAI tenu en Nouvelle-Calédonie en octobre 2012.

Il décrit les caractéristiques uniques du modèle de Cour des comptes pour les ISC.

La Cour des comptes de la France en bref

Jean-Raphael Alventosa et Adeline Baldacchino, Cour des comptes de la France

À l'ère de la mondialisation, les ISC au sein de l'INTOSAI collaborent de plus en plus étroitement. Grâce à cette coopération, nous mettons certes en commun les pratiques exemplaires de nos institutions pour en tirer parti, mais nous apprenons aussi à connaître ce qui nous distingue. Étant donné que la diversité est une valeur importante de l'INTOSAI depuis sa création, nous croyons qu'il est utile de comprendre le fonctionnement de nos homologues.

L'ISC de la France, la Cour des comptes, offre l'exemple d'un modèle très particulier d'ISC auquel appartient environ le tiers des ISC du monde, situées principalement en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud. Bien que ce modèle soit répandu, il est souvent peu compris. Dans cet article, nous expliquerons que le modèle juridictionnel, qui existe depuis des siècles, possède des caractéristiques qui gardent toute leur utilité dans le monde moderne pour favoriser l'indépendance et lutter contre la corruption. En particulier, nous répondrons aux questions suivantes : Comment la Cour des comptes de la France fonctionne-t-elle? Quelles sont les caractéristiques particulières qui la distinguent de ses homologues étrangers?

Petite histoire de la Cour des comptes

La Cour des comptes de la France est le fruit d'une longue tradition. Parmi les grands corps de l'État, c'est l'un des plus anciens. Elle est issue de la curia regis (la cour du roi) du Moyen Âge (XIII^e siècle), qui était chargée de veiller à la préservation du domaine, principale source des revenus royaux. Elle veillait au jugement des comptes et réglait les poursuites par des amendes. Lorsque Napoléon établit la Cour dans sa forme actuelle en 1807, elle n'informait que l'Empereur. Au fil du temps, la Cour a connu des changements lents et successifs pour l'amener à mieux servir l'idéal formulé à l'article 15 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ».

Compétences juridictionnelles et personnels de la Cour

Les compétences juridictionnelles de la Cour sont propres au modèle français. Les membres de la Cour sont des magistrats indépendants qui ne peuvent pas être démis de leurs fonctions. Si les magistrats jugent que les opérations qu'ils examinent sont régulières, ils peuvent décharger les comptables publics de toute responsabilité. Ils peuvent également imposer des sanctions ou des amendes aux fonctionnaires audités, de deux façons :

- Ils peuvent rendre un « jugement de la Cour des comptes » visant tous les comptables publics qui prêtent serment avant d'entrer en poste et sont personnellement et financièrement responsables de la conformité de toutes les opérations au code (écrit) des juridictions financières.

- Ils peuvent rendre un « jugement de la Cour de discipline budgétaire et financière » visant tous les gestionnaires qui prennent des décisions relatives aux dépenses.

Les sanctions pécuniaires imposées aux comptables dépendent désormais de la gravité de l'inconduite et n'équivalent pas automatiquement à la somme considérée comme étant perdue par l'État. De plus, le cadre juridictionnel est en constante évolution, et un nouveau système de sanctions pour les ordonnateurs — le plus souvent des hauts dirigeants ou des élus — est à l'étude.

La diversité des compétences des magistrats constitue une autre spécificité de la Cour. Ceux-ci possèdent en effet de vastes expertises et ne sont pas limités à une spécialité que sont l'audit financier ou l'audit de performance. Les magistrats peuvent justifier d'une expérience du domaine juridique, de la comptabilité et de l'audit. La plupart d'entre eux sont recrutés parmi les diplômés de l'École nationale d'administration (ENA), qui est chargée de la formation des hauts fonctionnaires. Ils sont nommés par décret du Président de la République. Les magistrats travaillent avec les rapporteurs externes, qui sont de hauts fonctionnaires ayant les mêmes fonctions que les magistrats, tâches juridictionnelles exceptées. Les experts, souvent issus des grands cabinets d'audit, apportent une expertise pointue sur certaines missions, comme l'opinion annuelle sur les comptes de l'État. Les assistants, de hauts fonctionnaires qui proviennent pour la plupart de services financiers (comptabilité publique, impôts ou douane), participent également aux contrôles sous l'autorité d'un magistrat ou d'un rapporteur.

Le mandat légal et les travaux de la Cour au quotidien

La Constitution française est le premier fondement juridique de la Cour des comptes. Selon l'article 47-2 de la Constitution de la V^e République : « La Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de l'application des lois de financement de la sécurité sociale ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens ».

La Constitution énonce clairement la mission de la Cour des comptes au sens large. Examinons maintenant les missions concrètes qui forment les travaux quotidiens de la Cour. Tout d'abord, en vertu de la loi organique relative aux lois de finances de 2001 (LOLF), la Cour des comptes doit publier plusieurs rapports publics annuels :

- un rapport sur l'équilibre budgétaire et l'exécution des lois de finances (RRGB);
- un rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques (RSPFP);
- des rapports sur la Sécurité sociale;
- une opinion d'audit annuelle sur les comptes de l'État (certification).

Ces rapports permettent au gouvernement et au Parlement d'acquérir une compréhension approfondie de l'état des finances publiques. De plus, la Cour aide le

gouvernement et le Parlement à surveiller les politiques et les comptes publics. L'audit de l'état des comptes comporte quatre volets : le jugement, le contrôle, l'évaluation et la certification. La Cour juge les comptes établis par les comptables publics en vérifiant la régularité des recettes et des dépenses. Elle contrôle le bon emploi des fonds publics en veillant à la régularité, à l'efficacité et à l'efficacités de la gestion. Elle évalue les politiques publiques. Elle certifie les comptes de l'État et de la Sécurité sociale pour donner l'assurance que les états financiers des administrations publiques donnent une image fidèle de leur situation financière. La Cour peut produire un certain nombre de rapports, jusqu'à concurrence de 15 par année, à la demande du Parlement. Au-delà de ce seuil, la capacité de la Cour de choisir elle-même les questions à auditer est diminuée. Pour informer les citoyens, la Cour publie tous les ans un rapport public qui résume les constats des travaux visant une vingtaine de sujets. En outre, la Cour envoie régulièrement des lettres aux ministres sur des enjeux précis. Ces lettres sont rendues publiques deux mois plus tard. De quatre à six rapports publics thématiques sont produits chaque année. Enfin, la Cour délivre des rapports sur les organismes faisant appel à la générosité du public. La Cour des comptes a donc un vaste mandat qui comprend à la fois des fonctions de surveillance et de consultation. En 2011, la Cour a réalisé 1 119 audits. Au total, 42 rapports ont été publiés (10 rapports imposés par la LOLF, 18 rapports à la demande du Parlement et 14 rapports thématiques) et 145 jugements ont été rendus.

Afin d'assurer son objectivité, l'approche de la Cour à l'égard du contrôle des finances publiques repose sur deux principes importants : la collégialité et le droit à un procès équitable. La Cour n'est pas dirigée par une seule personne, mais par sept présidents — qui président chacun une chambre responsable d'un secteur distinct — et un premier président. Les décisions peuvent être prises uniquement lorsque les membres de la Cour ou de la chambre concernée sont réunis. De plus, pour chaque rapport, un contre-rapporteur est chargé de vérifier chaque énoncé, et la Cour offre aux entités auditées le droit de répondre à l'opinion qu'elle a formulée. Toutes ces procédures revêtent un caractère juridictionnel. Un aspect particulier et peu connu du fonctionnement de la Cour est le rôle du Parquet général. Il est composé d'un procureur général, d'un premier avocat général, de quatre avocats généraux, de deux agents de projet et de personnel administratif. Le Parquet général donne des avis sur l'organisation de la Cour, les compétences des chambres, l'organisation des assemblées délibérantes, les règles de procédure et les programmes de travail. Il veille également à l'exécution des travaux. Tous les rapports sont officiellement envoyés au Parquet général pour une vérification des conclusions qui y sont formulées, notamment l'application du droit à un procès équitable et la traçabilité de la procédure ayant fait l'objet de délibérations collégiales. Le Parquet général sert d'intermédiaire entre la Cour et les autorités judiciaires lorsqu'elle met en évidence des infractions pénales.

Les relations entre la Cour, le Parlement et le pouvoir exécutif

Une autre caractéristique importante de la Cour des comptes de la France est qu'elle se situe à équidistance du Parlement et du pouvoir exécutif. La Cour n'est pas

subordonnée au Parlement, comme dans le modèle de Westminster, et elle ne relève pas du gouvernement, comme dans le modèle exécutif. La Cour est libre de formuler ses propres plans annuels : les programmes d'audit annuel sont débattus et approuvés chaque année lors d'une assemblée réunissant les sept présidents de la Cour. Elle peut également décider des résultats à publier et de la forme qu'ils prendront. Toutefois, le Parlement peut demander des rapports annuels sur des thèmes particuliers. En outre, depuis 2006, le budget de la Cour est associé au budget du Premier Ministre et ne dépend donc plus du budget du ministère des Finances. Des négociations équitables ont lieu tous les trois ans entre la Cour, le Parlement et le gouvernement. La Cour décide ensuite de l'organisation de ses travaux et de la répartition du budget sans l'intervention d'un tiers.

Conclusion

Le système juridictionnel de la Cour des comptes comporte donc plusieurs spécificités, notamment l'équidistance de la Cour du Parlement et du pouvoir exécutif et sa capacité d'imposer des sanctions. Ces caractéristiques sont un gage d'indépendance — tant à l'égard du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif — et d'efficience dans un paysage en mutation pour les ISC, qui peuvent être menacées par la propension du pouvoir exécutif à vouloir influencer sur les organismes publics.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Cour des comptes de la France : courdescomptes@ccomptes.fr.

Les communications en ligne au service de la performance des ISC : Une étude de cas hongroise

Erzsébet Németh, Bureau national d'audit de la Hongrie

Parce qu'elles vont à la rencontre des lecteurs et informent les médias, les communications en ligne contribuent à rapprocher les organismes publics et la population. Pour assurer l'optimisation des fonds publics, les organismes publics doivent faire connaître leurs performances et résultats sous le signe de la transparence. Conscient de l'importance des communications en ligne, le Bureau national d'audit de la Hongrie (SAO) s'est doté, en plus de son site Web officiel (www.asz.hu), d'un nouveau site d'information : *SAO News Portal* (www.aszhirportal.hu). Ce portail d'information vise à fournir rapidement au public des nouvelles fraîches, authentiques et objectives.

Le portail et le site Web officiel du SAO se devaient de fonctionner en tandem. Il a donc fallu revoir le rôle du site Web. Selon le nouveau concept, le site Web ne contient que des informations sur l'actualité et les événements d'importance, et tout autre renseignement que le SAO est légalement tenu de publier. Le nouveau portail présente quant à lui des informations variées sur les activités du SAO et des nouvelles en tout genre.

L'un des objectifs clés de l'élargissement des communications en ligne du SAO était d'encourager les parties intéressées (le public, les médias, le Parlement et les employés du SAO) à considérer ces sites Web comme une source première de nouvelles et d'informations sur le SAO. Pour ce faire, il a fallu repenser le processus et les méthodes de publication. Par le passé, le SAO se préoccupait peu de publier des nouvelles à son sujet ou sur ses travaux. Il était donc également nécessaire de changer la mentalité institutionnelle.

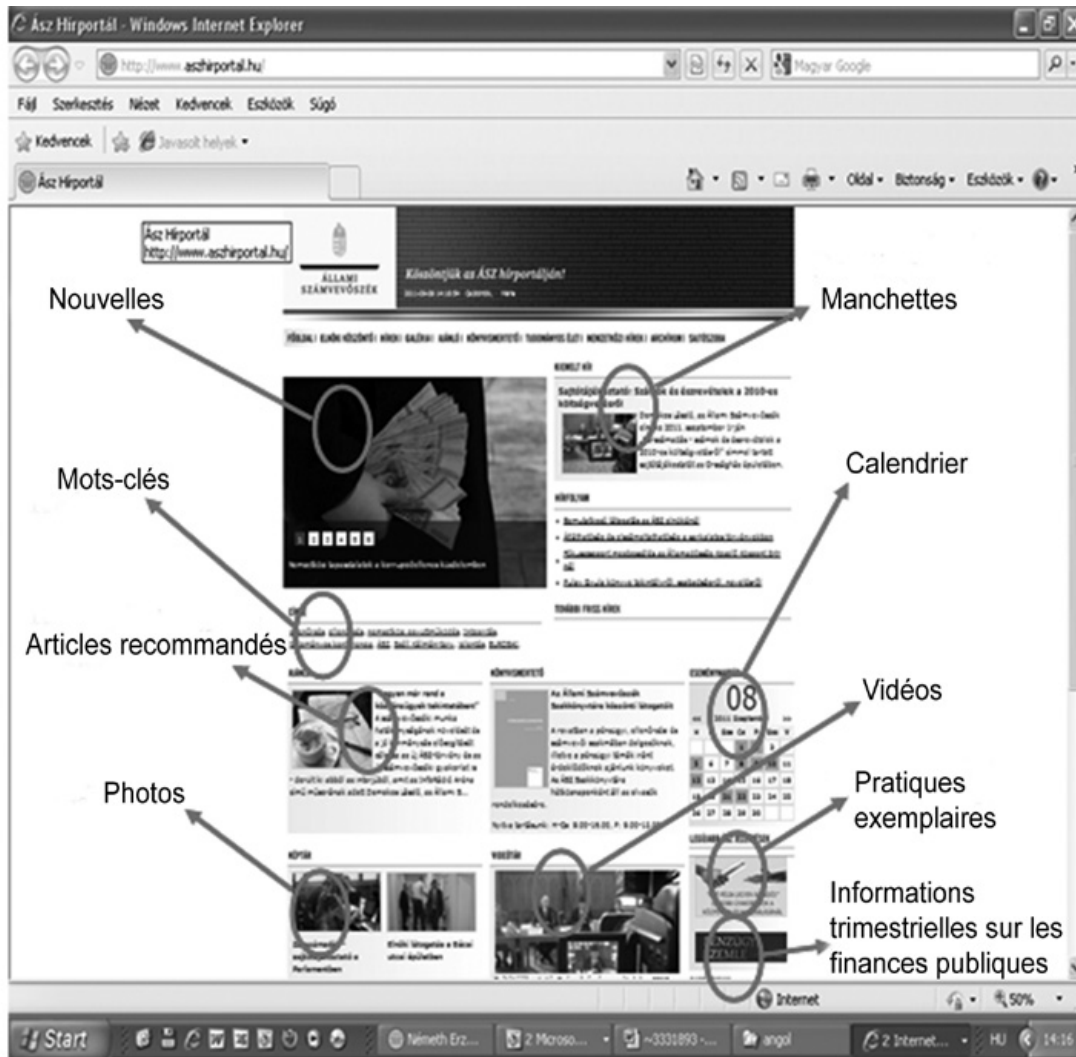
Le concept qui sous-tend le portail d'information

Le *SAO News Portal* traite d'événements officiels ou non, d'activités scientifiques liées à l'audit, de réunions avec les dirigeants d'autres organisations et des rapports d'audit.

En publiant des informations sur ses audits, le SAO espère en présenter les objectifs, le contenu et les résultats. Des articles sont donc publiés dès les premières étapes d'un audit et souvent bien après la publication du rapport. Dans ce contexte, un débat sur un rapport d'audit à l'Assemblée nationale ou la reprise par un tiers d'une affirmation contenue dans un rapport du SAO, par exemple dans le libellé d'une loi ou dans un texte scientifique, sont autant de sujets d'actualité.

Le site Web renseigne aussi les lecteurs sur les activités et les conférences auxquelles participe le SAO et sur les relations que le Bureau entretient avec les institutions nationales et internationales. Il y est aussi question de la responsabilité sociale du SAO, notamment de son programme de stage, de son programme en faveur de l'intégrité et de ses colloques sur les pratiques exemplaires. On y trouve également les dernières nouvelles sur les méthodes d'audit.

Figure 1 : Page d'accueil du SAO News Portal



Méthodes et résultats

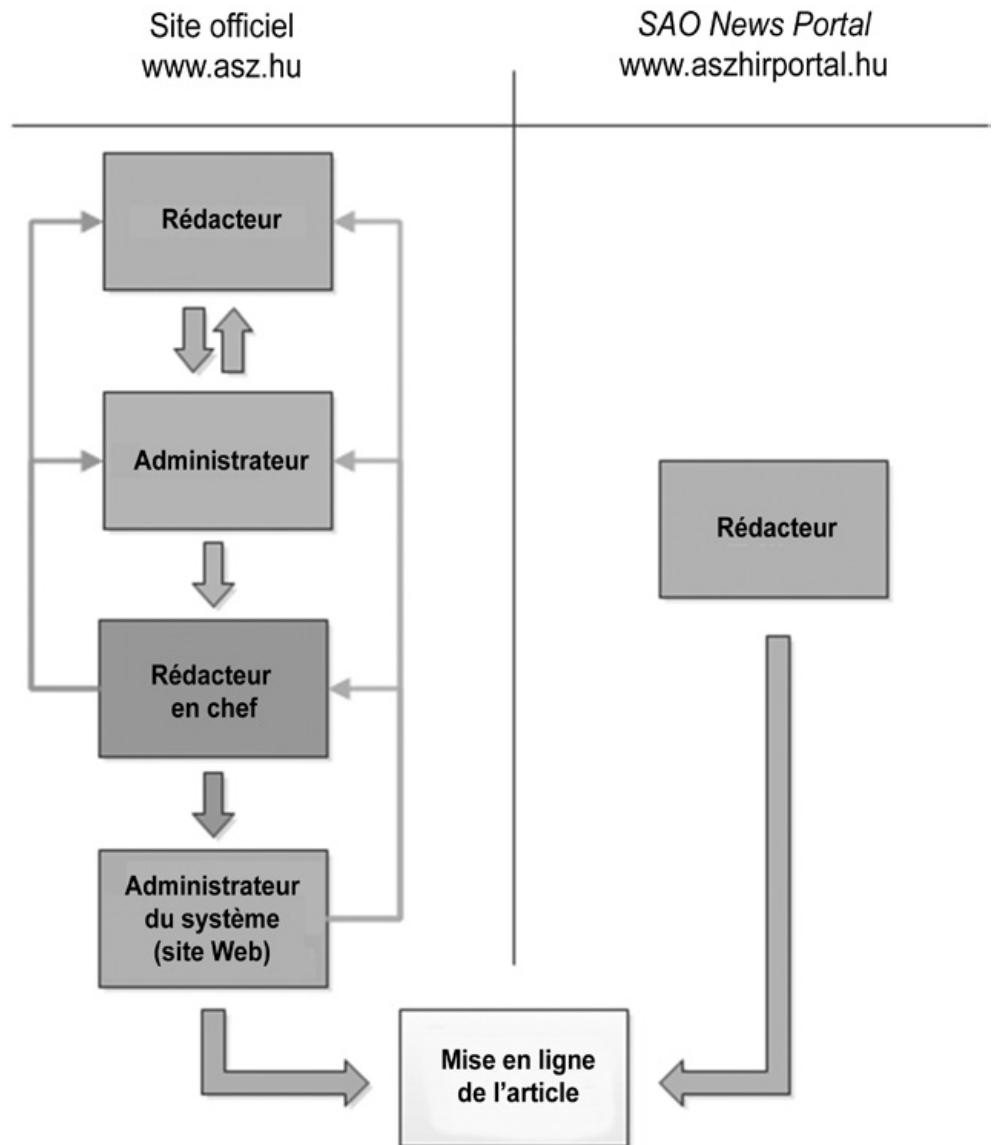
Durant la période de mise à l'essai du portail, le SAO a voulu valider ou invalider certaines hypothèses à l'égard du projet, notamment : 1) l'assouplissement du contrôle dans le processus de publication entraînera une augmentation des erreurs; 2) le fait de signer les articles accentuera le sens des responsabilités du personnel, améliorera la qualité des articles et diminuera la fréquence des erreurs; 3) l'énergie déployée par le personnel pour apprendre à publier des nouvelles accentuera son engagement à cet égard; et 4) adopter un mode de pensée axé sur l'actualité changera la mentalité du personnel du SAO et améliorera tant la qualité de ses résultats que leur transparence.

Le lancement du portail a eu lieu le 14 février 2011. Au cours des trois mois de sa mise à l'essai, le SAO a mesuré, entre autres, le nombre de visiteurs et la qualité des articles, et évalué les rubriques qui étaient les plus visitées.

Processus de publication

Le processus de publication envisagé pour le *SAO News Portal* reposait sur les principes fondamentaux de la souplesse, de la rapidité et de l'actualité. Or il n'était pas possible, avec le processus de publication du site Web officiel du Bureau, de respecter ces principes. En effet, c'est la sécurité qui a présidé à l'élaboration du site Web officiel. Il faut donc, pour atteindre cet objectif, des règles strictes qui ralentissent la publication et demandent beaucoup d'énergie. Comme on peut le voir dans la figure 2, le processus de publication du portail est beaucoup plus simple que celui du site Web officiel. Par conséquent, il est aussi beaucoup plus rapide et offre une plus grande souplesse.

Figure 2 : Les processus de publication des sites Web du SAO comparés



Avant d'adopter le nouveau processus, le SAO a évalué si, comme il était permis de le croire, sa simplicité risquait d'augmenter les probabilités d'erreurs comparativement au processus du site Web officiel.

Le Bureau a cependant constaté qu'en dépit de la diminution du contrôle, le nombre d'erreurs n'avait pas augmenté. Il a en effet constaté à l'usage que le taux d'erreurs demeurait autour de 10 %. Les erreurs les plus fréquentes concernaient la grammaire, la longueur des titres et le choix d'illustrations inappropriées.

Source des nouvelles

Demander à ses chefs de service, ses experts et ses auditeurs de publier rapidement des informations sur des activités comme les audits, la coopération nationale et internationale et les travaux scientifiques, comme l'a fait le SAO, est unique au sein de la communauté internationale des ISC. Les employés du SAO sont à la fois auteurs, rédacteurs et éditeurs de leurs nouvelles, et toute personne admissible est formée pour utiliser l'interface de téléchargement. Cette approche favorise directement la transparence, puisque le nom de l'auteur et son service au sein du SAO figurent à la fin de chaque article. En outre, le taux d'erreurs observé permet de croire que la responsabilité accrue qui accompagne la signature des articles compense la réduction du contrôle dans le processus de publication.

Formation du personnel

Afin d'assurer la qualité du portail, il était indispensable que le personnel reçoive une formation en communication. Cette formation doit être axée tant sur les aspects techniques de la rédaction pour le Web que sur la rédaction des contenus. Une fois formés, les participants sont capables de rédiger, de réviser et de mettre en ligne des articles illustrés susceptibles de susciter l'attention du public sur les secteurs audités.

À la fin de la période d'essai, 39 employés avaient été formés en publication de nouvelles sur le *SAO News Portal*. Trois mois plus tard, ce nombre s'élevait à 60. Au moment de rédiger le présent article, 77 employés, soit plus de 12 % de l'effectif du SAO, avaient reçu la formation.

Ce que nous avons constaté, grâce au portail, c'est que l'autopublication augmente véritablement l'engagement du personnel à l'égard des objectifs organisationnels. Même les personnes qui avaient des réticences au début sont maintenant fières des articles qu'elles ont écrits et des illustrations qu'elles ont choisies.

Évolution des mentalités

Parce que l'apprentissage de la rédaction de nouvelles requiert un travail considérable de la part des employés du SAO, ceux-ci tendent graduellement à accepter le changement et à accepter le rôle de responsables de l'information. Le fait que des employés hors du service des communications produisent des nouvelles contribue à améliorer le rapport au travail des personnes concernées. Les déclarations publiques de ces dernières contribuent à la qualité des articles publiés (surtout les textes signés). En

outre, un auditeur dont les travaux sont accessibles au public est plus enclin à penser qu'il fait un travail important et précieux.

Le lancement du *SAO News Portal* a augmenté le nombre d'articles publiés et fait évoluer les mentalités dans toute l'organisation. Au cours de la période d'essai, 148 articles ont été publiés et, trois mois plus tard, 170. Pour le premier trimestre de 2010, il n'y en avait eu que huit. En 2011, 755 articles ont été publiés en tout. La plus vaste proportion des articles traitait des audits (43 %). En 2012, 734 articles ont été publiés et, selon les statistiques, le nombre de visiteurs a augmenté de 70 % par rapport à 2011.

Conclusion

Notre expérience confirme les résultats de recherches en psychologie sociale, selon lesquels si une organisation publie des informations d'actualité sur ses activités et reçoit des commentaires adéquats, l'engagement de son personnel à réaliser les objectifs augmente.

En résumé, le *SAO News Portal* a permis au Bureau national d'audit :

- d'accroître ses activités de publication (nouvelles, photos, vidéos);
- de mettre en valeur l'importance de son travail;
- de réduire l'écart entre l'ISC et la population;
- d'asseoir sa réputation;
- d'offrir des informations objectives aux acteurs du domaine;
- de renforcer l'engagement de son personnel envers les objectifs institutionnels.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'auteur : international@asz.hu.

Auditer les informations sur la performance dans le secteur public

Terence Nombembe, Auditeur général de l'Afrique du Sud

Les textes législatifs sud-africains ont consacré l'importance d'auditer les informations sur la performance. En vertu de la Loi sur l'audit public de 2004 (Loi n° 25 de 2004), l'Auditeur général de l'Afrique du Sud est en effet tenu de formuler une opinion ou une conclusion à l'égard des informations sur la performance communiquées par les organismes publics sud-africains. Au cours des huit dernières années, l'Auditeur général a puissamment contribué à mener des recherches, à élaborer, à examiner, sous le signe de la concertation, et à mettre en œuvre progressivement une stratégie d'audit qui lui permettra d'exprimer une opinion d'audit sur les informations non financières sur la performance.

Le présent article résume les progrès réalisés et les résultats obtenus au cours de la période de mise en œuvre progressive de l'initiative.

Qu'est-ce que l'audit d'informations sur la performance?

Par le passé, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) du monde entier auditaient seulement les états financiers. Elles fournissent désormais une assurance à l'égard des informations sur la performance présentées par les gouvernements en vue de leur dépôt à l'assemblée législative ou au parlement.

Ce type d'audit est devenu crucial dans certains pays, comme l'Afrique du Sud, qui mènent une réforme de leur secteur public. Il prévoit des projets importants visant à améliorer les rapports publics en fournissant aux assemblées législatives et aux citoyens des informations de meilleure qualité sur les résultats des programmes publics.

L'audit d'informations sur la performance permet à l'auditeur de déterminer si l'évaluation de la performance par rapport aux objectifs établis est utile et fiable, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis. En Afrique du Sud, ce type d'audit est effectué conformément aux dispositions de la Loi sur l'audit public.

L'audit d'informations sur la performance est indissociable du processus annuel d'audit de la régularité en Afrique du Sud et permet de confirmer la crédibilité des informations sur la performance produites annuellement par les institutions gouvernementales. Il ne faut pas confondre cet audit avec l'audit de performance, qui peut être défini comme un audit objectif des mesures de gestion mises en œuvre par l'administration publique pour assurer une adjudication des marchés publics sous le signe de l'économie et une utilisation efficace et efficace des ressources.

Quel est le contexte des informations sur la performance en Afrique du Sud?

La Loi sur la gestion des finances publiques (PFMA) et la Loi sur les systèmes municipaux (MSA), mises en œuvre en 1999 et en 2000 respectivement, ont officiellement défini les concepts de gestion de la performance et de production de rapports dans le secteur public sud-africain. Depuis, l'importance d'évaluer la performance en fonction d'objectifs préétablis dans le secteur public continue de prendre de l'ampleur.

Des rapports sur la performance accompagnent les états financiers inclus dans les rapports annuels de toutes les institutions publiques. Ces rapports sont principalement utilisés par les assemblées législatives, les citoyens, d'autres parties intéressées et acteurs du domaine pour déterminer si les fonds approuvés ont servi à satisfaire aux exigences et à atteindre les objectifs en matière de prestation de services fixés. Les informations sur la performance mettent l'accent sur les aspects qualitatifs et quantitatifs d'une institution, ce qui permet aux utilisateurs non seulement de connaître les chiffres contenus dans les états financiers, mais aussi d'avoir un portrait global de la santé d'une institution et, en particulier, de savoir si elle atteint les objectifs de performance fixés.

Plus la gouvernance et la reddition de comptes reposent sur des informations sur la performance, plus la crédibilité, la qualité et le caractère opportun de ces informations font l'objet d'une attention particulière. C'est tout à fait normal. C'est pourquoi les assemblées législatives ont, dans certains cas (comme en Afrique du Sud), fait appel à des auditeurs publics pour obtenir l'assurance que les informations sur la performance communiquées par les institutions publiques étaient fiables.

Comment les audits ont-ils été réalisés jusqu'à maintenant?

L'Auditeur général de l'Afrique du Sud, de concert avec les parties intéressées (y compris le Trésor national et le Bureau du président), a mis en œuvre de façon progressive l'audit des informations sur la performance. Depuis 2004-2005, les auditeurs examinent les politiques, les processus, les systèmes et les procédures utilisés pour gérer et évaluer la performance en fonction des objectifs établis dans le cadre du processus annuel d'audit de la régularité. Les lacunes significatives dans les processus et systèmes de gestion de la performance et les procédures de rapport en la matière qui sont recensées pendant un audit sont signalées dans les constatations d'audit factuelles présentées dans la partie sur les autres obligations légales et réglementaires du rapport de l'auditeur.

Les informations sur la performance en Afrique du Sud sont auditées et les conclusions d'audit y afférentes sont préparées conformément à la norme internationale relative aux missions d'assurance (ISAE) 3000 : *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*.

En l'absence d'un cadre exhaustif de gestion de la performance et d'établissement de rapports pertinents pour les institutions publiques, l'Auditeur général détermine

annuellement les sources des critères qui serviront à l'évaluation des éléments considérés dans le cadre des audits. Essentiellement, il s'agit des textes législatifs et réglementaires pertinents, ainsi que des cadres, prospectus et directives, publiés par le Trésor national et le Bureau du président, qui portent sur la planification, la gestion, la surveillance et la communication d'informations sur la performance.

Pendant l'audit, les informations sur la performance sont évaluées en fonction des critères suivants : présentation, caractère mesurable, pertinence, cohérence, validité, exactitude et exhaustivité.

Depuis l'exercice 2009-2010, une opinion d'audit est exprimée à des fins de gestion interne uniquement pour aider les institutions publiques à identifier et à combler de nouvelles lacunes et faiblesses dans leurs pratiques de gestion de la performance et d'établissement de rapports. Cela les aidera à se préparer pour la dernière étape de la mise en œuvre de l'audit d'informations sur la performance, qui comprendra la formulation d'une opinion d'audit sur les informations sur la performance dans le rapport de l'auditeur.

Quelles sont les principales constatations d'audit jusqu'à présent?

Les trois grands secteurs recensés comme étant des faiblesses pendant les audits des informations sur la performance sont :

- la non-conformité aux exigences réglementaires;
- l'inutilité de certaines informations sur la performance;
- le manque de fiabilité des rapports sur la performance.

Les causes profondes de la non-conformité aux exigences réglementaires comprennent :

- des processus de gestion inadéquats;
- la non-conformité aux politiques et aux procédures internes ou des procédures opérationnelles en matière de gestion de la performance internes inadéquates;
- des déficiences des principaux contrôles;
- un service d'audit interne qui n'examine pas ou très peu les processus de gestion de la performance et d'établissement de rapports.

Parmi les autres lacunes signalées, mentionnons des formations et des directives inadéquates sur les processus et les pratiques en matière de gestion et de suivi de la performance et de production de rapports.

Les facteurs qui réduisent l'utilité des informations publiées sont notamment :

- l'absence de définitions des données et de normes techniques ayant trait aux indicateurs et aux cibles de performance prévus;
- des indicateurs de performance mal définis et peu vérifiables;
- des cibles de performance qui ne sont ni précises, ni mesurables, ni limitées dans le temps;

- des incohérences entre les objectifs, les indicateurs et les cibles prévus et ceux examinés dans les rapports.

Les rapports annuels sur la performance n'étaient pas toujours fiables pour les raisons suivantes :

- un manque d'intégration des structures et des systèmes d'information sur la performance avec les processus et systèmes de gestion existants;
- une documentation et des systèmes inadéquats pour recenser, recueillir, collationner, vérifier et stocker les informations sur la performance;
- un manque de documents sources suffisants et appropriés pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des résultats réels de la prestation de services par rapport aux plans.

Il a été déterminé que ce dernier point expliquait en grande partie pourquoi les informations sur la performance n'étaient pas fiables.

Qu'avons-nous appris?

Les institutions publiques peuvent améliorer la conformité en s'assurant que les textes législatifs régissant la gestion de la performance et la présentation de rapports sont parfaitement compris et mis en œuvre dans leur intégralité. De plus, il faut mettre en place des systèmes de gestion de la performance adéquats pour assurer la fiabilité des informations ainsi que leur communication et leur coordination efficaces au sein de l'organisation. Par ailleurs, la mise sur pied d'un service d'audit interne efficace permettra à l'organisation de se doter d'un système de soutien à long terme qui assurera la crédibilité des informations sur la performance communiquées.

En plus de veiller à la bonne mise en œuvre des systèmes d'information sur la performance, il faut disposer d'un processus crédible pour le suivi et l'évaluation de la performance réelle qui est étayé par des documents sources suffisants et appropriés.

La gestion de la performance et l'établissement de rapports doivent être considérés, non pas comme un fardeau supplémentaire, mais comme un facteur important qui garantit la reddition de comptes et la prestation de services adéquats.

Conclusion

L'adoption de lois en Afrique du Sud sur la planification, la gestion et le suivi de la performance ainsi que la production de rapports (y compris l'audit d'informations sur la performance) peut être considérée comme une des réformes du secteur public les plus importantes introduites pour renforcer la surveillance et la reddition de comptes. Bien que les nouvelles mesures en la matière ne soient encore qu'à leurs débuts, leur effet positif sur l'amélioration des services, de la reddition de comptes, de la surveillance et de la gouvernance dans le secteur public est irréfutable.



Le point sur la coopération **INTOSAI-** communauté des bailleurs de fonds

Appel mondial à propositions de 2011 pour les projets de renforcement des capacités : de l'idée à la réalité

Secrétariat de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds

À la fin de 2011, un appel mondial à propositions a été lancé dans le cadre de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds. Les ISC des pays en développement et toutes les régions de l'INTOSAI ont été invitées à soumettre des propositions en vue d'établir des projets de renforcement des capacités fondés sur leurs besoins. Les bailleurs de fonds et les ISC fournisseuses qui siégeaient au Comité de pilotage Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds ont conjugué leurs efforts pour examiner les propositions.

Un peu plus d'un an plus tard, ces efforts ont donné des résultats concrets. Sur les 55 propositions soumises :

- 22 % ont abouti à des projets maintenant en chantier;
- 6 % bénéficient d'un financement approuvé;
- 26 % ont amorcé un dialogue qui se poursuit avec les bailleurs de fonds.

Lors de sa 5^e réunion, qui s'est déroulée à Londres en octobre 2012, le Comité de pilotage INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds a décidé de lancer un appel mondial à propositions tous les ans. Le prochain appel sera lancé à la fin de 2013. Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez consulter le site Web de l'IDI : <http://www.idi.no>.

Les prochains paragraphes présentent trois exemples de projets issus de l'Appel mondial à propositions de 2011. Ces projets illustrent la façon dont l'Appel mondial donne aux ISC et aux régions de l'INTOSAI l'occasion d'exprimer leurs besoins en matière de renforcement des capacités en fonction de leurs propres priorités.

Coopération entre la Macédoine et la Norvège

Bureau de l'auditeur général de la Norvège

Parmi les nombreuses propositions présentées en réponse à l'Appel mondial à propositions de 2011, figurait la demande d'aide et de soutien techniques de l'ISC

de la Macédoine qui était en quête d'un outil de gestion électronique des audits. Le Bureau national d'audit de la Macédoine (SAOM) cherchait ainsi à accroître son efficacité et à joindre un plus vaste auditoire. Pour ce faire, il souhaitait conclure un partenariat avec une institution dotée d'une expérience pertinente.

Le Bureau de l'auditeur général et le ministère des Affaires étrangères de la Norvège ont répondu favorablement à cette demande. Le Ministère a conclu un accord de financement avec le SAOM, lui garantissant des fonds pour la recherche, l'achat et le lancement d'un outil informatisé de gestion des audits.

Le Bureau de l'auditeur général de la Norvège connaît bien la conception et la mise au point de systèmes internes et personnalisés pour la gestion de projets d'audit. Il met au point divers systèmes informatiques de base dans le cadre de collaborations bilatérales avec les ISC d'autres pays. Les ISC de la Macédoine et de la Norvège ont déjà commencé à collaborer et leurs obligations respectives seront précisées peu de temps après que la cartographie initiale du déroulement d'un audit aura été dressée. On s'attend maintenant à ce que, d'ici à 2015, le Bureau national d'audit de la Macédoine puisse accroître l'incidence de ses travaux grâce aux actions d'uniformisation et d'automatisation menées. Le contrat conclu entre, d'une part, le Bureau national d'audit de la Macédoine et, d'autre part, le bailleur de fonds norvégien et le Bureau de l'auditeur général de la Norvège, est l'aboutissement direct de l'Appel mondial.

L'audit de performance en Afrique francophone : une initiative à l'échelle régionale

Secrétariat du CREFIAF

En réponse à l'Appel mondial à propositions, le Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF) a présenté une proposition visant à renforcer les capacités en audit de performance de 23 ISC de l'Afrique francophone subsaharienne de 2013 à 2016. La communauté des bailleurs de fonds a bien accueilli la proposition et la Banque africaine de développement a offert plus de 430 000 \$ US pour soutenir les deux premières phases du projet.

Les ISC et le CREFIAF axaient surtout leurs efforts sur l'audit des comptes et l'audit de la régularité. Toutefois, compte tenu de l'évolution des politiques dans les pays concernés et du réaménagement de la structure de la dépense publique, les audits des opérations ne suffisent pas à eux seuls à assurer la reddition de comptes et à promouvoir une saine gouvernance.

En ayant recours à des champions de l'audit de performance et en misant sur l'aide déjà offerte par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les responsables du programme visent à renforcer les capacités en audit de performance au sein des ISC membres, à les rendre capables d'établir un plan d'audit de performance et à les encourager à instaurer un service qui se consacrerait expressément aux audits de performance.

Pour ce faire, le programme se déroulera en trois étapes. Un accord de subvention conclu entre le CREFIAF et la Banque africaine de développement a été signé pour la réalisation des deux premières étapes, qui s'échelonna du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Cela permettra au CREFIAF de lancer des activités clés en vue de renforcer l'audit de performance dans les ISC de l'Afrique francophone.

L'ISC des Seychelles : élargissement du soutien

Secrétariat de l'AFROSAI anglophone

En 2011, l'ISC des Seychelles et l'AFROSAI anglophone ont amorcé une collaboration dans le but de faciliter la mise en œuvre des ISSAI dans l'archipel. La collaboration s'inscrivait dans le plan stratégique de l'ISC. En 2012, des visites de soutien ont eu lieu, dans le but exprès de faire connaître le manuel d'audit de la régularité de l'AFROSAI anglophone et d'établir un manuel adapté à l'ISC des Seychelles. Des travaux ont également été amorcés en vue d'initier l'ISC à l'audit de certains domaines, par exemple les audits environnementaux et les audits informatiques.

À la suite de l'Appel mondial à propositions de 2011, l'Union européenne a exprimé son intérêt pour la proposition de l'ISC des Seychelles, qui sollicitait une aide pour la mise en œuvre des ISSAI. L'aide supplémentaire de l'Union européenne devait renforcer l'impulsion déjà donnée par la collaboration avec l'AFROSAI anglophone. L'ISC des Seychelles avait également suggéré de s'associer à l'AFROSAI anglophone pour mettre en œuvre le nouveau projet et l'Union européenne voyait en cela un arrangement valable.

Par conséquent, un partenariat entre l'ISC des Seychelles, l'Union européenne et l'AFROSAI anglophone a vu le jour. L'AFROSAI anglophone aura recours aux personnes-ressources de la région pour aider l'ISC des Seychelles à adapter son manuel d'audit de la régularité, à réaliser d'autres séries d'audits pilotes et à présenter des dossiers d'audit modèles. L'expérience acquise grâce à la réussite de projets semblables au sein de l'AFROSAI anglophone, par exemple le soutien fourni à l'ISC de la Tanzanie pour améliorer l'audit de la régularité, s'avérera précieuse pour faire du partenariat un franc succès.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la coopération INTOSAI communauté des bailleurs de fonds, veuillez consulter le site de l'IDI à : <http://www.idi.no/artikkel.aspx?MIId=15@AID=497>.



Publication d'un guide sur les questions stratégiques à considérer avant la mise en œuvre des ISSAI

La mise en œuvre des nouvelles ISSAI est un défi de taille pour les membres de l'INTOSAI. Elle nécessitera une réflexion et une planification soigneuses et aura une incidence sur l'ensemble des ISC. Pour les aider à relever le défi, la Commission de renforcement des capacités, dirigée par le Bureau national d'audit de la Suède, a publié un guide traitant des questions stratégiques (*Implementing the International Standards for Supreme Audit Institutions (ISSAI) : Strategic Considerations*).

Au cours de la préparation de ce guide, le Bureau national d'audit suédois a mené de vastes consultations, notamment auprès de la Commission des normes professionnelles (en sa qualité d'organisme de normalisation de l'INTOSAI) et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), qui offre des formations et des concours techniques pour favoriser la mise en œuvre des ISSAI dans les différentes régions où l'INTOSAI compte des membres.

Ce guide est un ajout important à la documentation de l'INTOSAI sur les ISSAI. Il contient des directives sur les facteurs à considérer avant l'adoption stratégique des ISSAI et sur la manière d'établir les priorités. Il traite notamment des avantages de ces normes, de la gestion du changement, des différents environnements d'audit et de l'utilisation des ressources. Si le guide décrit les étapes qui précèdent la mise en œuvre des ISSAI, il ne saurait toutefois tenir compte des circonstances propres à chaque ISC. Chacune devra donc procéder à une évaluation en fonction du mandat et des compétences qui lui sont propres.

Pour le moment, il est important que toutes les ISC enclenchent activement et ouvertement la mise en œuvre des ISSAI afin que les difficultés et l'expérience de chacune puissent profiter à toutes. L'utilisation du même référentiel à l'échelle internationale demandera certes des efforts et la participation de tous les membres de l'INTOSAI, mais à long terme, le jeu en vaudra la chandelle.

Le ministère du Développement international du Royaume-Uni a accepté de financer des ateliers de maître régionaux pour aider les ISC à interpréter et à appliquer ce guide et les autres guides produits par la Commission. C'est l'IDI qui assure la gestion des fonds au nom de la Commission. Toutes les ISC sont invitées à profiter de ces ateliers dès qu'ils seront offerts dans leur région au cours des prochaines années. Pour en savoir plus sur ce qui se passe dans votre région, visitez le site Web de l'IDI à www.idi.no/artikkel.aspx?MIId=110&AIId=761.

Les ISC peuvent télécharger ou lire le guide à partir du site Web de la Commission (cbc.courdescomptes.ma) sous *Implementing ISSAI*. Elles sont bien entendu encouragées à l'utiliser. Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Commission : magnus.lindell@riksrevisionen.se.

Sous-comité sur l'examen par les pairs

Le travail des uns est évalué par d'autres depuis que le monde est monde. Même si les raisons qui motivent cette activité peuvent varier, son objectif demeure essentiellement le même : évaluer une performance en vue de repérer des défauts ou lacunes, aider à les corriger et éviter qu'ils ne se reproduisent.

Selon les sources générales, l'examen professionnel par des pairs a été décrit pour la première fois dans l'ouvrage *Conduite du médecin*, d'Ishaq bin Ali al-Rahwi (854-931). L'auteur y indique en effet qu'un médecin doit consigner en dossier l'état de santé du patient lors de chaque visite. Que le patient ait été guéri ou qu'il soit décédé, ces notes étaient examinées par un conseil médical local formé de médecins qui décidait si, oui ou non, le traitement correspondait aux normes médicales de l'époque.

L'examen par les pairs consiste donc en une évaluation de la performance par d'autres personnes du même domaine, dans le but de maintenir ou d'améliorer la qualité du travail ou d'une performance donnée dans ce domaine. Il repose sur le principe selon lequel un groupe trouvera en général plus de faiblesses et de lacunes collectivement dans le travail ou la performance d'une autre personne ou groupe, et sera en meilleure position pour fournir une évaluation impartiale.

Étant donné l'importance que revêt l'examen par les pairs, c'est avec fierté que l'Office supérieur d'audit de la République slovaque assure la présidence du Sous-comité 3 de la Commission de renforcement des capacités (Promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance qualité par le biais de l'évaluation volontaire par les pairs). Cette décision a été prise à la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, qui s'est tenue en Chine du 19 au 22 novembre 2012. L'Office succède ainsi à l'ISC de l'Allemagne, qui s'est brillamment acquittée de son mandat et a placé la barre très haut. Il s'emploiera néanmoins à poursuivre et à amplifier les progrès accomplis par son prédécesseur.

Depuis 1999, plus de 50 projets d'examen par les pairs ont été menés à bien ou sont encore en cours. En octobre 2011, un numéro spécial de la *Revue* a été consacré à ce thème. Il contient des informations pointues et utiles sur cette forme d'évaluation, y compris une réflexion du Président de l'Office, Jan Jasovsky :

« Un examen par les pairs permet de répondre à la question suivante : “Qui audite l'auditeur général?” En se soumettant volontairement à un examen par les pairs, une ISC bénéficie d'une évaluation et d'un audit externe de ses travaux, qui sont fondés sur des normes d'audit internationales. Ce point revêt une grande importance, tant dans une perspective nationale qu'internationale. Même si un examen par les pairs est très exigeant, les avantages et la valeur ajoutée qu'il apporte surpassent largement les efforts demandés. Les recommandations qui en découleront permettront à la haute direction de l'institution de savoir si elle est sur la bonne voie. Elles indiqueront à la direction des moyens de raffiner ses méthodes en vue de produire des travaux plus efficaces et de qualité encore meilleure. Étant donné la position unique des ISC dans le secteur public, le rythme rapide des changements et les nouveaux défis à l'horizon, un examen par les pairs est un investissement de temps et de ressources qui en vaut la peine. »

Un examen par les pairs peut porter sur l'ensemble des travaux d'audit ou l'organisation générale d'une ISC ou mettre l'accent sur une seule activité. Dans le secteur de l'audit, il peut viser un seul type d'audit, qu'il s'agisse de l'audit financier, de conformité ou de performance. L'examen de la structure organisationnelle peut quant à lui se limiter à une seule fonction, par exemple la gestion financière, la planification stratégique, le contrôle interne, les systèmes d'information ou la gestion des ressources humaines. Il est également possible d'examiner simultanément certains sujets d'examen qui se rattachent aux pratiques d'audit et à l'organisation. Lorsqu'elle formule ses recommandations, l'ISC qui effectue l'examen doit tenir compte du contexte national de l'ISC examinée. Toute recommandation formulée doit être praticable et adaptable. Les examens externes indépendants doivent faire le point sur la mise en œuvre des normes internationales et sur le caractère adéquat des procédures internes en général, et recommander des améliorations.

Un examen par les pairs peut être motivé par de nombreuses raisons, la plus courante étant d'obtenir une assurance quant à la qualité des travaux d'une ISC. Jusqu'à maintenant, les examens par les pairs ont le plus souvent porté sur ce qui suit (sans ordre de préséance) :

- la stratégie d'audit;
- l'indépendance de l'ISC;
- la gestion de la qualité;
- la structure et la culture organisationnelles;
- les audits financiers et les audits de performance;
- la planification institutionnelle, opérationnelle et stratégique;
- les méthodes d'audit;
- les intrants et les extrants;
- les travaux d'audit en général;
- les relations publiques.

En 2010, le Sous-comité sur l'examen par les pairs a préparé le *Guide d'examen par les pairs* et la *liste de contrôle pour les examens par les pairs*, qui ont été adoptés comme l'ISSAI 5600 lors du XX^e INCOSAI en Afrique du Sud. L'ISSAI 5600 vise à :

- aider les ISC à réussir toutes les étapes du processus d'examen par les pairs;
- faire ressortir les principes et les différentes options en présence pour mener un examen par les pairs;
- présenter des exemples de bonnes pratiques (y compris des examens antérieurs par les pairs d'autres ISC);
- enrichir le guide avec l'ajout d'une liste de contrôle suggérant le contenu et des secteurs d'examen possibles qui peut servir de lignes directrices aux équipes d'examen.

L'ISSAI 5600, qui est appelée à évoluer, reflète les plus récents progrès dans le domaine de l'examen par les pairs. Elle comprend notamment un questionnaire d'appréciation

qui permet aux ISC de communiquer leurs idées et suggestions. Le Sous-comité sur l'examen par les pairs utilisera les commentaires et observations formulés pour réviser le guide et la liste de contrôle. La première révision de l'ISSAI 5600 est en cours de préparation et sera présentée à la première réunion du Sous-comité, présidé par l'Office, qui aura lieu en juin 2013 à Bratislava (Slovaquie).

Le Sous-comité sur l'examen par les pairs entend continuer de promouvoir les pratiques exemplaires et l'assurance de la qualité en encourageant les examens par les pairs volontaires. Pour ce faire, il évaluera et documentera les dispositifs d'examen par les pairs actuellement en vigueur au sein de l'INTOSAI, créera un environnement où les ISC sont sensibilisées aux avantages que procurent ces examens, actualisera le guide et la liste de contrôle adoptés en 2010 en fonction des leçons apprises, enrichira les deux documents avec l'ajout de pratiques exemplaires, le cas échéant, et diffusera les résultats des examens par les pairs à un vaste public, avec l'accord des ISC concernées.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'Office : info@nku.gov.sk.

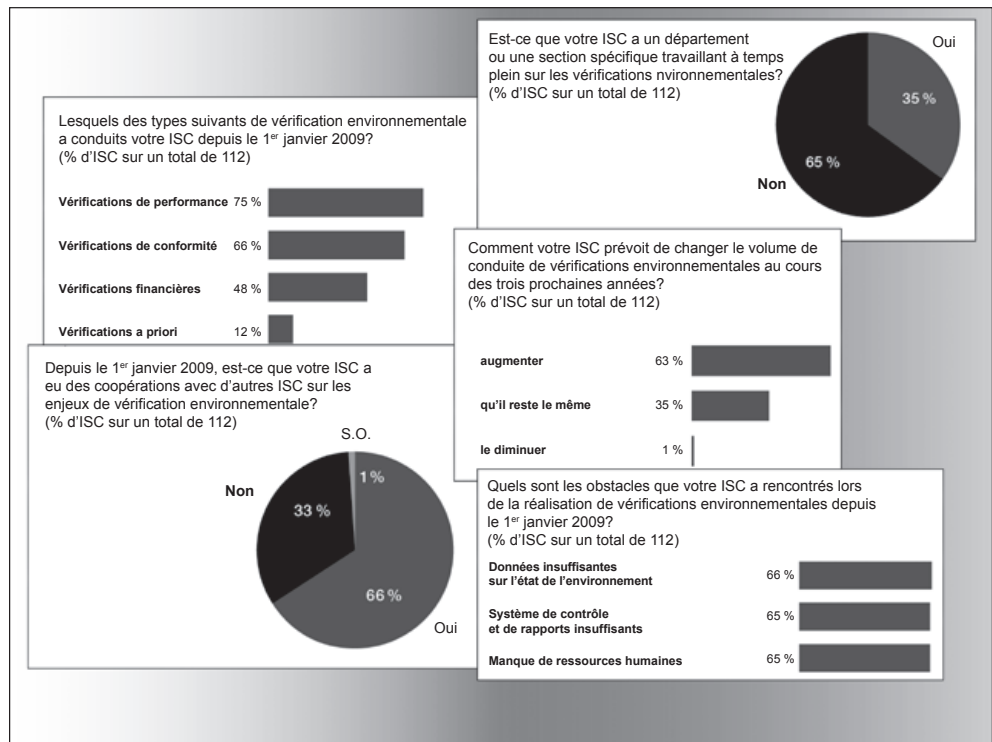
Groupe de travail sur la vérification environnementale

Les résultats de la 7^e enquête du GTVE révèlent une augmentation des audits environnementaux

Le Secrétariat du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) a publié les résultats de la 7^e enquête sur la vérification environnementale du GTVE réalisée auprès des membres de l'INTOSAI entre février et mai 2012. Le Secrétariat du GTVE mène des sondages depuis 1993, et son plus récent portait sur la période allant de 2009 à 2011.

Le rapport résume les réponses des 118 ISC qui ont soit rempli le questionnaire, soit indiqué qu'elles n'avaient pas mené d'audits environnementaux ou qu'elles n'entendaient pas le faire dans un proche avenir. Il présente de nombreuses tendances importantes qui traduisent les principaux changements dans les pratiques d'audit de performance des ISC du monde entier. Les observations les plus importantes énoncées dans le rapport comprennent les suivantes :

- Le nombre d'audits environnementaux réalisés par les ISC de 2009 à 2011 a substantiellement augmenté par rapport à la période précédente. Environ les deux tiers des répondants ont indiqué que le volume de leurs audits environnementaux allait augmenter dans les années à venir. En outre, un plus grand nombre d'ISC ont utilisé des accords multilatéraux en matière d'environnement dans le cadre des audits (p. ex. comme critères).
- L'augmentation des activités d'audit environnemental des ISC s'explique probablement par une meilleure sensibilisation des ISC à la façon dont leur mandat traditionnel peut s'appliquer à l'examen des lois, des programmes et des politiques en matière d'environnement, plutôt que par le réaménagement de leurs mandats officiels. Les mandats de 95 % des répondants n'avaient pas changé et étaient moins souvent perçus comme un obstacle à l'audit environnemental.



Résultats partiels de l'enquête menée par le GTVE.

- Les ISC ont indiqué que l'incidence de leurs audits environnementaux avait augmenté de façon remarquable. D'après les répondants, le secteur qui a connu les améliorations les plus substantielles à la suite d'audits environnementaux est celui du fonctionnement des politiques et des programmes gouvernementaux. Près de 80 % des répondants estiment que la communication des constatations d'audit a contribué à l'accroissement de l'incidence des audits.
- Les obstacles à la réalisation d'audits environnementaux les plus souvent invoqués sont l'insuffisance des données environnementales; l'insuffisance des systèmes de surveillance et de production de rapports; et le manque de ressources humaines, de compétences et d'expertise. En outre, il y aurait un fossé considérable entre les besoins primaires en matière de perfectionnement (p. ex. la formation sur les questions environnementales et l'audit, et l'élaboration d'indicateurs de performance environnementale) et les activités menées par les ISC pour répondre à ces besoins.
- Depuis 2009, la coopération internationale en audit environnemental s'est intensifiée. L'échange d'informations sur les audits et les audits d'accords multilatéraux en matière d'environnement ont constitué les principaux champs de collaboration entre les ISC.

Le rapport intégral de la 7^e enquête du GTVE, qui présente notamment les résultats par région de l'INTOSAI, est disponible à www.environmental-auditing.org/Home/leGTVEPublications/Surveys/tabid/129/Default.aspx.

Prochaine assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI

La 15^e assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI aura lieu du 3 au 6 juin 2013 à Tallinn (Estonie). Les assemblées du Groupe ont toujours été une excellente occasion pour les participants d'échanger sur leurs expériences, d'apprendre les uns des autres et de se constituer un réseau de pairs.

Comme l'indique le plus récent sondage du GTVE, les audits environnementaux sont de plus en plus répandus dans les ISC du monde entier. L'assemblée portera donc largement sur l'incidence croissante des audits environnementaux et sur les questions de durabilité qui préoccupent le monde aujourd'hui.

Plusieurs réunions porteront sur les dernières nouveautés en matière de pratiques d'audit environnemental dans le secteur public, de même que sur les difficultés et les réussites des ISC qui ont réalisé de tels audits.

Les plans de travail du GTVE feront également l'objet d'une discussion. Le plan de travail pour 2011-2013, qui prendra bientôt fin, a abouti à des études, à des guides et à d'autres documents compilés grâce à la collaboration de plus de 40 ISC. Les précieuses connaissances recueillies grâce aux projets réalisés seront communiquées sous forme de tutoriels et d'exposés.

Le GTVE se prépare également en vue de sa prochaine période de travail. Au cours de la prochaine assemblée, les ISC participantes seront invitées à s'inscrire aux projets annoncés dans le plan de travail provisoire pour 2014-2016, lequel sera soumis à l'approbation de l'assemblée.

Tous les documents pertinents, notamment l'ordre du jour provisoire, les demandes de communications, les formulaires de réservation de chambres d'hôtel, les renseignements de nature administrative et les formulaires d'inscription, sont sur le site Web du GTVE (www.environmental-auditing.org). Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec le Secrétariat du GTVE à info@wgea.org.

Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes

En janvier 2013, la Commission des normes professionnelles a publié pour examen et avis l'INTOSAI GOV 9250, *Integrated Financial Accountability Framework (IFAF) : guidance on improving information on financial flows of humanitarian aid*, qui peut être consultée à www.issai.org/composite-194.htm. La fin de la période d'examen a été fixée au 14 avril 2013.

Le Groupe de travail avait élaboré ce cadre après avoir observé que le transfert de l'aide humanitaire fournie par les bailleurs de fonds aux bénéficiaires n'était ni simple, ni transparent, ni facile à retracer.

Le cadre contribue à clarifier et à simplifier l'acheminement de l'aide humanitaire aux bénéficiaires. En effet, chaque acteur de l'humanitaire produit un tableau simple et transparent indiquant la provenance des fonds et les destinataires. Ces tableaux sont préparés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie à l'aide des mêmes données que celles qui servent à satisfaire à d'autres obligations d'information. Ils sont ensuite vérifiés par des auditeurs externes et mis en ligne à l'intention de tous les acteurs de l'humanitaire.

Les ISC sont appelées à vérifier si l'aide humanitaire est utilisée aux fins voulues. Pour ce faire, elles ont besoin d'informations sur l'aide qui a été versée et sur la façon dont les sommes ont été dépensées. Grâce aux données financières contenues dans les tableaux du cadre, les ISC peuvent établir une piste d'audit et vérifier si les données des entités qu'elles auditent concordent avec les données vérifiées qui sont disponibles en ligne et, s'il y a lieu, effectuer un suivi de toute divergence. Les données des tableaux peuvent également servir à identifier les auditeurs qui ont audité les mêmes aides ou des aides semblables, en vue de coordonner les travaux d'audit ou d'établir une collaboration.

Même si les ISC peuvent recommander aux acteurs de l'humanitaire d'utiliser les tableaux de ce cadre, sa mise en œuvre ne pourra se faire qu'avec la pleine collaboration des bailleurs de fonds. Le Groupe de travail en a discuté avec un grand nombre d'organisations concernées et a testé la préparation des tableaux auprès de bailleurs de fonds et d'entités bénéficiaires. Il songe actuellement à intégrer les exigences du cadre aux initiatives de données ouvertes et aux entrepôts de données sur l'aide humanitaire.

La version pour approbation de l'INTOSAI GOV 9250 sera présentée en mai 2013 à la 7^e réunion du Groupe de travail, au Chili, puis à l'INCOSAI qui se tiendra en Chine en octobre 2013.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Groupe de travail : <http://eca.europa.eu/portal/page/portal/intosai-aada/home>.

Réunion de la Commission des affaires financières et administratives

Le 16 octobre 2012, le Bureau d'audit national du Royaume-Uni a été l'hôte de la 8^e réunion de la Commission des affaires financières et administratives de l'INTOSAI, à Londres. Au cours de cette réunion, le président de la Commission, Osama Faquih, a résumé les réalisations de la Commission. Il a notamment attiré l'attention des participants sur les travaux de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, sur les progrès de la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, sur une évaluation des finances de l'INTOSAI et sur les travaux de la Task force sur les prévisions financières. Étaient présents des représentants du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de la Chine, de l'Équateur, des États-Unis, du Mexique et de la Norvège.



Participants à la 8^e réunion de la Commission des affaires financières et administratives de l'INTOSAI, à Londres, en octobre 2012.

Le secrétaire général de l'INTOSAI, Josef Moser, a fait le point sur différentes questions d'ordre administratif survenues depuis la 62^e réunion du Comité directeur :

- Le règlement financier de l'INTOSAI a été modifié en vue de permettre aux ISC de choisir le mode de paiement le plus économique et le plus efficient pour elles de payer leur cotisation. Le moment auquel les ISC et l'INTOSAI doivent payer les frais bancaires connexes a également été précisé.
- À la fin d'août 2012, l'évaluation actuellement en cours des cotisations annuelles indiquait que l'INTOSAI avait reçu environ 95 % du montant prévu au budget à ce titre.
- Le virement d'une somme de 15 000 euros de l'exercice 2011 à l'exercice 2012 a permis au Secrétariat général de poursuivre la traduction des résumés des ISSAI dans les langues de travail officielles de l'INTOSAI.
- Les produits de l'INTOSAI pour les huit premiers mois de 2012 (au 22 août 2012) s'élèvent à 265 549,67 euros, contre un montant total prévu au budget (pour 2012) de 290 000 euros. Les charges totales pour la même période se sont élevées à 130 067,59 euros, contre des charges prévues au budget de 231 800,00 euros.

La nouvelle Task force, présidée par la Norvège, a présenté les résultats des travaux réalisés jusqu'à présent. Elle a été formée dans le but de se pencher sur le renforcement de la situation financière de l'INTOSAI, le plan stratégique de

l'organisation et les questions émergentes. D'après la Task force, environ 71 % des coûts de fonctionnement de l'INTOSAI sont réglés grâce aux dons en nature des ISC membres, près de 28 % grâce aux bailleurs de fonds internationaux et environ 1 % grâce aux cotisations. Selon la Task force, les activités pour lesquelles l'insuffisance du financement se ferait le plus sentir seraient les suivantes : l'élaboration et la mise à jour des ISSAI; l'organisation d'activités de l'INTOSAI par les pays les plus pauvres ou les plus petits; les budgets accordés aux représentants de ces pays pour participer aux activités de l'INTOSAI; et l'aide aux présidents des organes de l'INTOSAI.

En ce qui concerne la planification stratégique, la Task force a recommandé à la Commission, qui a accepté, de former une task force relevant de cette dernière qui serait chargée d'élaborer le prochain plan stratégique. Cette task force sera dirigée par l'ISC des États-Unis. La Task force a également recommandé la formation d'une commission permanente de surveillance des questions émergentes, composée de hauts dirigeants. Cette entité fournira des analyses de l'environnement mieux structurées, y compris une analyse des résultats obtenus, et élaborera des mesures en réponse aux questions émergentes. Elle sera dirigée par le président du Comité directeur et relèvera directement de ce comité. Les membres de la Commission ont accepté de recommander au Comité directeur la formation de cette commission.

La réunion de la Commission a aussi permis de faire le point sur la collaboration avec la communauté des bailleurs de fonds. Pour obtenir plus de détails sur cette initiative, consultez la section « Le point sur la Coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds » du présent numéro de la *Revue*.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la réunion de la Commission, veuillez communiquer avec son président à gab@gab.gov.sa.

Task force sur les prévisions financières

La Commission des affaires financières et administratives de l'INTOSAI a créé la Task force sur les prévisions financières, qui a pour mission d'analyser le financement, les plans stratégiques et les mécanismes de traitement des questions émergentes de l'INTOSAI. La Task force s'est acquittée de sa tâche lors de trois réunions, qui ont eu lieu entre janvier 2012 et janvier 2013.

Questions financières

La Task force a présenté à la Commission diverses pistes à étudier en vue de régler les questions de nature financière soulevées au cours de ses travaux, notamment :

- concevoir un plan de financement lié au prochain plan stratégique;
- établir un fonds ou un poste budgétaire distinct pour les contributions volontaires ou le financement externe;

- permettre une augmentation future réelle des cotisations qui serait consacrée à des secteurs autres que ceux qui sont actuellement indiqués dans le règlement financier;
- étudier la possibilité que l'INTOSAI devienne un organisme d'agrément en audit du secteur public.

La Task force avait également pour mandat de vérifier si le financement de l'INTOSAI était suffisant. Pour ce faire, elle a sondé les présidents des commissions et des groupes de travail, ainsi que les responsables des task forces, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI et de la *Revue*. Elle a ensuite proposé des solutions pour combler les insuffisances de financement signalées par les répondants, notamment :

- une coopération entre la Commission des affaires administratives et financières et la Commission des normes professionnelles pour trouver un modèle de financement plus viable pour le cadre des ISSAI;
- l'établissement de lignes directrices sur les attentes à l'égard des organisateurs de réunions (afin de réduire les coûts liés à l'organisation des réunions);
- l'établissement de lignes directrices à l'intention des présidents des commissions pour la planification des transitions.

Planification stratégique

À la suite du rapport de la Task force, la Commission a décidé de rétablir la Task force sur la planification stratégique, qui sera dirigée par le Bureau de reddition de comptes du gouvernement des États-Unis. La Task force sur les prévisions financières a cerné certains points stratégiques pour l'INTOSAI : le renforcement des actions locales de l'INTOSAI; la suffisance des efforts et des compétences nécessaires à l'élaboration et à la mise à jour des ISSAI; l'apport d'aide aux ISC membres qui tentent d'accroître leur indépendance, conformément à la résolution A 66/209 des Nations Unies; la prise de mesures à l'égard des menaces qui pourraient peser sur la pertinence des ISC à la suite de la crise financière mondiale.

Questions émergentes

La Task force a fait le point sur les structures mises en place par l'INTOSAI pour traiter les questions émergentes et a suggéré des mécanismes courants pour en tirer parti. Le Comité directeur de l'INTOSAI a adopté les mécanismes proposés et décidé, lors de sa réunion de novembre 2012, de former une commission chargée de surveiller les questions émergentes, qui serait responsable de certains des mécanismes suggérés.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec la Task force à ola.boem@riksrevisjonen.no.

EUROSAI

10^e réunion annuelle du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI

Du 23 au 25 octobre 2012, le Bureau d'audit de la République de Chypre a été l'hôte de la 10^e réunion annuelle du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI. Plus de 70 participants venus de 30 ISC et de quatre autres organisations ont pris part à la réunion, où il a été question de développement durable et des données en audit environnemental. Un atelier de formation en audit des forêts avait eu lieu la veille.

La séance sur le développement durable a permis aux ISC de se familiariser avec le sujet et avec la situation en Europe. Il y a été question de la responsabilité des pouvoirs publics en matière de développement durable et de la façon dont les auditeurs peuvent aborder ce secteur. Pour illustrer ce dernier point, les ISC présentatrices ont exposé différentes approches pour auditer le développement durable et l'intégrer aux autres audits. Les orateurs de marque ont abordé 1) le rôle de l'Union européenne comme force motrice du développement durable; 2) l'état et le rôle des stratégies de développement durable en tant qu'instruments de gestion, et les défis nationaux à ce chapitre; 3) les façons de mesurer le coût d'un développement qui n'est pas soucieux de l'environnement, études de cas à l'appui.



Participants à la réunion du Groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI à Chypre, en octobre 2012.

La séance sur les données en audit environnemental a porté sur les renseignements sur les centres de données, les tendances connues et l'expérience commune en audit

environnemental. Les orateurs ont présenté des façons courantes de recueillir et d'interpréter les données environnementales et exposé les solutions en présence et les défis à relever par les auditeurs. Ils ont également fait part aux participants des expériences vécues par des ISC quant aux limites et aux difficultés potentielles liées à la collecte et à l'analyse de données environnementales. Ils ont traité de l'élaboration des données environnementales, des tendances en la matière et de la disponibilité de ces données en Europe, et présenté les résultats du projet de recherche du GTVE de l'INTOSAI sur les données environnementales à l'intention des auditeurs.

L'atelier d'une journée sur l'audit des forêts a été l'occasion de lancer le guide sur l'audit des forêts préparé en 2010 par le GTVE de l'INTOSAI, *Auditing Forests: Guidance for Supreme Audit Institutions*. Il y a été question de la gestion durable des forêts européennes, en particulier du concept d'audit des forêts, de l'incidence des changements climatiques sur la foresterie et des méthodes d'audit, y compris de cas et de situations propres à l'Europe.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec le Groupe de travail de l'EUROSAI à www.euroesai.org.

Nouvel outil d'audit pour les auditeurs informatiques

Le projet *Control Space for e-government Audit* vise à faciliter l'audit des administrations publiques électroniques. Plusieurs ISC membres du Groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI sont en train d'élaborer une base de données en ligne « intelligente » qui contiendra les rapports d'audit des administrations électroniques produits par diverses ISC. Cette base de données facilitera l'accès à de tels rapports et comprendra en outre des articles, des présentations, des méthodes, des bases de données et divers documents connexes. Elle vise à rassembler et à communiquer différentes ressources d'informations intéressantes accompagnées d'une analyse sommaire. Pour l'instant, l'information est classée par sujets, fonctions de gestion, risques et objectifs des projets.

Cette base de données documentaire s'adresse surtout aux auditeurs du secteur public qui audient les administrations publiques électroniques, mais elle sera accessible à quiconque s'intéresse à l'audit moderne. Cet outil est actuellement disponible, bien qu'il soit encore à une étape préliminaire de son élaboration, sur le site egov.nik.gov.pl. Il est à espérer qu'il sera achevé rapidement grâce aux informations fournies par d'autres ISC.

Des renseignements complémentaires sur ce projet peuvent être consultés sur le site Web de l'ISC de la Pologne (www.nik.gov.pl/en). Si votre ISC a déjà produit un rapport d'audit pour le secteur des administrations électroniques, nous vous saurions gré de le faire parvenir à l'ISC de la Pologne (wsm@nik.gov.pl) afin qu'il puisse être intégré à la base de données.

Pour renseignements : pawel.banas@nik.gov.pl ou gabriela.beszlej@nik.gov.pl.

Nomination du président et du secrétaire général de l'OLACEFS

L'Assemblée générale de l'OLACEFS a nommé un nouveau président et un nouveau secrétaire général, lors de sa XXII^e assemblée annuelle qui s'est tenue en novembre 2012 à Gramado (Brésil), qui sont entrés en fonction le 1^{er} janvier 2013.

Le Tribunal des comptes de l'Union du Brésil assumera la présidence de l'organisation jusqu'en 2015. Le Secrétariat général sera quant à lui assumé par le Bureau du contrôleur général du Chili jusqu'en 2018.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'OLACEFS :
relacionesinternacionales@contraloria.cl.

PASAI : Atelier de gestion sur la mise en œuvre des ISSAI

Du 3 au 5 décembre 2012, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et la PASAI ont tenu un atelier de gestion à Nadi (Fidji), dans le cadre du programme en cours de mise en œuvre des ISSAI de l'IDI (Programme 3i). L'atelier a attiré 27 participants, dont les dirigeants de 15 des 16 membres de la PASAI. La PASAI fait partie des cinq régions anglophones de l'INTOSAI où ce projet d'envergure mondiale est déployé. L'atelier ciblait surtout les dirigeants des ISC de la région. Il portait essentiellement sur la sensibilisation aux ISSAI et sur leur mise en œuvre dans les ISC. En novembre 2012, des ateliers semblables ont eu lieu dans les régions de la CAROSAI et de l'AFROSAI anglophone.

Des exposés présentés par chacune des ISC participantes ont fourni un bon éclairage sur les divers aspects dont il faut tenir compte pour réussir le passage aux ISSAI. Les ISC du Pacifique, notamment, fonctionnent selon trois modèles : judiciaire, législatif-Parlement et législatif-Congrès. Parce qu'il existe différents modèles, certaines questions essentielles doivent être prises en considération et réglées au préalable. Les exposés traitaient également de la compréhension des ISSAI de niveau 2 et 4. Les facteurs suivants ont été jugés déterminants pour la réussite de la mise en œuvre des ISSAI dans la région :

- activités de promotion de l'adoption des ISSAI auprès des bureaux territoriaux et des bureaux affiliés américains;
- nécessité d'accentuer la sensibilisation aux ISSAI;
- règlement des questions préoccupantes en matière de ressources humaines;
- mise en correspondance des ISSAI par les ISC au moyen de l'Outil d'évaluation de la conformité aux ISSAI (iCAT);
- appui des acteurs du domaine à la mise en œuvre des ISSAI;

- prise en compte de la résistance au changement de la part du personnel des ISC et des acteurs du domaine.

Les participants ont discuté des questions stratégiques liées à la mise en œuvre des ISSAI. Ces discussions ont fait ressortir l'importance du rôle de chef de file des ISC, notamment comme moteurs et gestionnaires du changement une fois les ISSAI mises en œuvre. Les dirigeants des ISC ont signé un engagement avec l'IDI et la PASAI selon lequel ils s'engagent à utiliser l'iCAT. Il a été demandé aux dirigeants des ISC d'utiliser l'iCAT pour mettre leurs pratiques d'audit respectives en correspondance avec les ISSAI, en vue de repérer les écarts. Les ISC dresseront ensuite une stratégie de mise en œuvre des ISSAI d'après les résultats obtenus.

Cet atelier s'est avéré à la fois utile et constructif pour les dirigeants des ISC de la région du Pacifique, qui ont ainsi pu enrichir leurs connaissances et acquérir une meilleure compréhension sur les ISSAI et le Programme 3i. Les discussions et les échanges de points de vue et d'expériences ont donné aux participants la chance de se familiariser avec les questions nombreuses et variées que soulève la mise en œuvre des ISSAI.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la PASAI à enquiry@pasai.org.

NOUVELLES DE L'IDI



Programme de renforcement des capacités du GTCTI-IDI visant l'audit des TI

Le Programme de renforcement des capacités visant l'audit des TI découle d'une coopération entre le Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information (GTCTI) de l'INTOSAI et l'IDI. Le Programme a fait l'objet d'un projet pilote dans la région de l'AFROSAI anglophone en septembre 2012.

Établissement de directives et prestation de cours en ligne sur l'audit des TI

L'un des résultats attendus du Programme est l'établissement de directives sur l'audit des TI et d'un manuel fondé sur les documents de formation conçus pour la région de l'AFROSAI anglophone. Afin de diffuser les directives dans l'ensemble de la grande communauté de l'INTOSAI, l'IDI compte lancer un cours en ligne sur l'audit des TI, inspiré des directives sur le sujet qui sont en voie d'être établies. Du 7 au 25 janvier 2013, des experts en audit informatique des ISC de l'Inde, des États-Unis, de l'Indonésie et du Brésil se sont réunis, en Inde, pour concevoir le cours en ligne et rédiger les directives sur l'audit des TI.



Des experts en audit informatique se sont réunis en Inde en janvier 2013 pour concevoir le cours en ligne.

Programme d'audit des TI de l'IDI et de l'AFROSAI anglophone

Lors d'une réunion d'examen dans le cadre du Programme d'audit des TI de l'IDI et de l'AFROSAI anglophone, en Zambie du 6 au 8 mars 2013, 12 ISC ont présenté leurs constatations d'audit préliminaires, qui ont été analysées par un groupe d'experts et de pairs. À la réunion d'examen a succédé un atelier de formation de cinq jours, qui a porté sur un progiciel de gestion intégré axé sur l'utilisation de techniques d'audit

assistées par ordinateur (TAAO) et de systèmes de gestion d'audit pour extraire et analyser des données.

Initiative de mise en œuvre des ISSAI de l'IDI (Programme 3i)

Lancée en 2012 par l'IDI et financée par la Banque mondiale, l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI, offerte aux pays en développement, se poursuivra jusqu'en 2014. Afin de s'assurer de posséder l'expertise nécessaire à la bonne marche de cette initiative, l'IDI s'est associée à la Commission des normes professionnelles et à ses sous-commissions, à la Commission de renforcement des capacités, aux régions de l'INTOSAI et à d'autres organismes professionnels. L'objectif principal de l'Initiative est de mettre en œuvre les ISSAI des niveaux 2 et 4 du cadre, l'accent étant mis sur les ISSAI de niveau 4, qui portent sur les audits d'états financiers, de conformité et de performance. La première série de cours de formation en ligne sur les compétences liées à la mise en œuvre des ISSAI a été donnée d'octobre à décembre 2012 et a attiré 261 participants de 67 ISC dans les cinq régions anglophones de l'INTOSAI. À ce jour, il s'agit du programme le plus imposant organisé par l'IDI.

Les ateliers de gestion destinés au Programme 3i ont été donnés en février et en mars 2013 au Cambodge et en Bosnie à l'intention des ISC membres de l'ASOSAI et de l'EUROSAI respectivement. Les ateliers visent à faire connaître les ISSAI, à discuter et à établir des stratégies pour leur mise en œuvre, ainsi qu'à mettre en commun des expériences à cet égard.

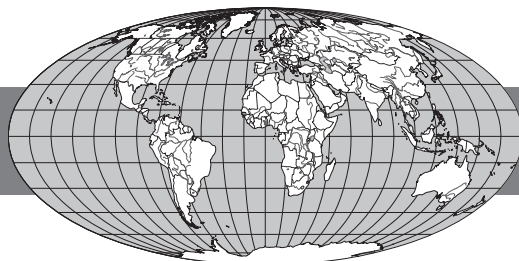
Communication avec l'IDI

Pour toute question concernant les Nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Courriel : idi@idi.no

Site Web : <http://www.idi.no>

Événements de l'INTOSAI 2013



<p>Avril</p> <p>16-18 Conférence EUROSAI/ ARABOSAI Bakou (Azerbaïdjan)</p> <p>22-24 Réunion du Groupe de travail sur les indicateurs nationaux clés Cracovie (Pologne)</p> <p>22-23 Séminaire sur l'audit de performance Groupe de travail pour le contrôle de la TI Vilnius (Lituanie)</p> <p>25-26 Réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la TI Vilnius (Lituanie)</p>	<p>Mai</p> <p>13-15 Réunion du Groupe de travail sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes Valparaiso (Chili)</p> <p>27-28 Réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance Ottawa (Canada)</p> <p>27-29 Réunion du Groupe de travail pour la dette publique Santiago (Chili)</p> <p>29-30 Réunion de la Commission des affaires financières et administratives Washington (États-Unis)</p> <p>30 Réunion du Comité directeur de l'EUROSAI Bruxelles (Belgique)</p>	<p>Juin</p> <p>3-6 Assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale Tallinn (Estonie)</p> <p>6-7 Réunion du Sous-comité 1 de la Commission de renforcement des capacités Tunis (Tunisie)</p> <p>13-14 Réunion du Sous-comité 3 de la Commission de renforcement des capacités Bratislava (Slovaquie)</p> <p>18-19 Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles Stockholm (Suède)</p> <p>23-27 Assemblée générale de l'ARABOSAI Koweït (Koweït)</p>
<p>Juillet</p> <p>3-5 Réunion du Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC Lima (Pérou)</p>	<p>Août</p>	<p>Septembre</p> <p>À déterminer</p> <p>Congrès de la PASAI Guam</p>
<p>Octobre</p> <p>21 64^e Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI</p> <p>22-27 XX^e INCOSAI Pékin (Chine)</p> <p>26 65^e Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI</p>	<p>Novembre</p>	<p>Décembre</p>

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.